Directeur fondateur : Ali Yata | Directeur de la publication : Mahtat Rakas

AL BAYANE

Depuis 1972

Lundi 12 octobre 2020 N°13855 Prix : 4 DH - 1 Euro

Relance de l'économie et préservation de la santé et la sécurité des citoyens

Le Chantier Royal

● **« Il faut faire preuve d'une «opiniâtre» vigilance et d'«un engagement résolu» pour préserver la santé et la sécurité des citoyens. »**

● **« L'ensemble des institutions et des forces vives de la Nation sont appelées à se hisser au niveau des défis de la conjoncture actuelle. »**

● **« Le plan de relance économique est placé en tête des priorités de l'étape. »**

● **Nous tenons à souligner l'importance qui doit être accordée à l'agriculture et au développement rural dans la dynamique de relance économique.**

● **SM le Roi a appelé le gouvernement à opérer une révision profonde des critères et des procédures de nomination aux postes supérieurs.**

(P. 3)

Sa Majesté le Roi Mohammed VI accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a adressé, vendredi à partir du Palais Royal de Rabat, un discours au parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1re session de la 5e année législative de la 10e législature. Dans ce discours le Souverain a déroulé un ambitieux chantier de relance qui repose sur le Fonds d'Investissement stratégique, baptisé "Fonds Mohammed VI pour l'investissement", placé en tête des priorités de l'étape actuelle et qui vise à soutenir les secteurs productifs, notamment le tissu des petites et moyennes entreprises. »

Réactions :

Nabil Benabdallah, SG du PPS :

« Pour réaliser les directives royales, il faut rehausser le champ politique. »

Abdeslam Seddiki :

« La couverture retraite au cœur des préoccupations Royales »

Aïcha Lablak :

« Le discours soulève les défis imposés par la conjoncture actuelle »

Habib El Malki :

« Un programme d'action dédié aux questions de l'heure »

Hakim Benchamach :

« Un agenda national pour la période à venir. »

(P. 4)

Dans ce numéro de BAYAN Eco

Performance hebdomadaire

La Bourse de Casablanca boucle en bonne mine

La Bourse de Casablanca a clôturé la séance de vendredi en bonne mine, ses deux principaux indices, Masi et Madex, prenant 0,28% chacun. Au terme de cette journée, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, affiche 10.205,85 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, ressort à 8.297,78 points. Concernant les indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 s'est établi à 9.231,56 points, en progression de 0,18% et le FTSE Morocco All-Liquid s'est bonifié de 0,32% à 8.804,32 points.

P. 5

Liquidité des banques

BAM : atténuation du besoin en septembre

Le besoin en liquidité des banques s'est atténué, au cours du mois de septembre 2020, à 97,4 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, contre 106,2 MMDH en août, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Cette atténuation reflète la hausse des réserves de change de la Banque centrale et la baisse de la monnaie fiduciaire, explique BAM dans sa revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière du mois d'octobre 2020.

P. 7

Le PPS rend hommage à feu Dr Mohamed Dkhissi

Un combattant juste, un militant de la première heure et un scientifique de premier rang

Le Bureau politique du Parti du progrès et du socialisme annonce avec douleur le décès, vendredi 9 octobre 2020, du camarade professeur Mohamad Dkhissi, parti en martyr du devoir national.

En cette douloureuse circonstance qui nous est affecte douloureusement avec la perte d'un combattant juste qui a milité dans les rangs de notre parti depuis les années soixante-dix du siècle dernier quand il était étudiant à la Faculté de médecine et, plus tard, un brillant professeur connu pour ses compétences scientifiques et professionnelles.

Notre regretté camarade Mohamed Dkhissi, paix à son âme, a également été, tout au long de son parcours politique, l'un des défenseurs les plus éminents de la classe ouvrière et un membre actif au sein du secteur de la santé du Parti à travers tous les fronts politiques, et ce depuis plus de quarante ans.

Durant toutes ces décennies, rien n'a pu changer ses solides convictions de lutte, ni le détourner de la pensée, progressiste et moderniste, de son parti qu'il a porté jusqu'à sa disparition cruelle.

Alors que nous évoquons les vertus et les qualités de notre cher camarade décédé Mohamed Dkhissi, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, le camarade Mohamed Nabil Benabdallah, Secrétaire général du parti a présenté, en son nom personnel et au nom des membres du bureau politique, du comité central et de tous les militantes et militants du Parti du le progrès et du socialisme, ses sincères condoléances et sympathie pour cette perte cruelle, à l'épouse du défunt, Nezha Dkhissi, à ses enfants Omar, Youssef, Kanza, à ses frères Mustafa, Lhoucine, Fatima et Rachid, ainsi qu'à tous les membres de la famille éplorée.

Nous implorons le Tout-Puissant de bien accorder Sa Sainte Miséricorde au défunt et de l'accueillir dans Son vaste Paradis parmi les prophètes, les martyrs et les vertueux, et d'accorder aux siens patience et consolation.

« Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons »

Décès du Dr Mohamed Dkhissi

Le PPS rend hommage un militant ardent et une scientifique de premier rang

■ **Mohamed Khalil**

Au Parti du progrès et du socialisme, les gorges étaient serrées, vendredi 9 octobre 2020. La cruelle et terrible nouvelle venait de tomber, tel un couperet. L'un des nôtres venait de tirer sa révérence. Notre camarade Dr Mohamed Dkhissi, chirurgien orthopédiste- traumatologue et ancien professeur à la Faculté de médecine de Casablanca, s'est éteint, à l'âge de 64 ans, victime du cruel Covid-19 qu'il n'avait cessé de combattre, en première ligne comme bon nombre de praticiens du corps médical.
Son départ laisse un vide parmi sa petite famille, ses camarades et amis, ainsi qu'au sein de tous ceux, malades ou leurs familles, qui l'avaient connu et apprécié.
Notre défunt camarade avait adhéré au PPS dès les premiers jours de sa légalisation en l'automne de 1974, alors qu'il poursuivait ses études de médecine à Rabat.

Une fibre militante très fidèle

Depuis, il n'a jamais quitté son Parti dont le sang courrait dans ses veines, à l'instar de toute une génération de jeunes de l'Oriental et d'ailleurs sous l'attrait de grands militants de l'époque dont feus Aziz Belal et Hadi Messouak.
Ainsi, il était présent à tous les combats de cette année de la Marche Verte et ne passait pas inaperçu aux grandes manifestations patriotiques (sit-in permanents devant l'ambassade d'Espagne, marche du PPS du théâtre Mohamed V à la gare de la ville, cérémonie d'adieu au terrain PEX aux militantes et militants du PPS et aux citoyennes et citoyens volontaires pour la Marche…).
Le défunt était également de tous les combats syndicaux, aussi bien à l'UNEM (Union nationale des étudiants du Maroc) interdite, au sein de la corporation de la fac de médecine, et au sein du secteur étudiant du PPS, et puis, dans sa vie professionnelle de médecin, en tant que dirigeant local du Syndicat national de l'enseignement supérieur.
Il participait, régulièrement comme le voulait la tradition

militante, à la vente militante des journaux du Parti Al Bayane et Bayane Al Yaom, où il se sentait très proche du peuple.
La fibre militante, politique et syndicale, ne le quittera jamais, même au sommet de sa carrière professionnelle.
Il a contribué à la création du Secteur de la santé du PPS, au sein duquel il jouait un rôle moteur.
Il a également été présent au sein de la société civile pour la défense des droits des patients aux soins et à la prise en charge. Il était membre fondateur du Rassemblement pour les droits des malades.
Sur le plan académique, il était également membre de la Société marocaine de chirurgie orthopédique et traumatologique dont il était parmi les principaux animateurs.
Et puis, avec des collègues médecins, il créa la clinique Al Amine de Casablanca.
Et, dans ce cadre, il faisait partie du Bureau de l'Association nationale des cliniques privées (ANCP) dont il était, jusqu'à sa mort, le trésorier.

Cruel destin

Ses collègues médecins se rappellent, au début de la pandémie, des efforts incommensurables que Dr Dkhissi déployait, particulièrement, pour que le secteur privé soit associé au combat de la nation contre COVID. Il fut parmi les défenseurs farouches de la mise des cliniques privées à la disposition de médecine publique pour renforcer la lutte contre la pandémie. Ce fut au début du mois de mars et dès l'apparition du premier cas de coronavirus au Maroc. Bien avant la décision ministérielle. Et ce « pour l'effort de guerre » préventive contre le virus, comme il aimait tant le dire…
Il préconisait, tôt et comme certains de ses collègues de l'ANCP, de mettre des cliniques et des lits de soins intensifs et de réanimation, à travers le Maroc, à la disposition du ministère de la Santé, pour, disait-il, en cas de saturation, « alléger la pression sur l'hôpital public ».
Et cruauté du destin c'est ce virus qu'il n'a cessé de combattre depuis l'apparition du premier cas au Maroc qui l'aura tué, jusqu'au bout.

Un humaniste à la générosité débordante

Depuis le décès de Dr Dkhissi, les témoignages sont nombreux sur sa générosité et son humanisme.
On se contente de celui de cette dame, professionnelle de santé à Laâyoune, qui n'en croyait pas ses yeux en lisant la disparition de ce grand monsieur. Elle me raconta : « feue ma mère avait un diabète et était en chaise roulante. Plusieurs médecins de Marrakech, Rabat et Casablanca avaient préconisé une intervention chirurgicale urgente. Une de mes amies m'a dirigé vers le Pr Dkhissi que je ne connaissais pas. A la consultation, la mère demanda s'il va falloir une opération chirurgicale. Souriant, le professeur lui dira oui mais ne dites à personne que vous avez besoin seulement d'un soulier médical… ».
Que sa petite famille, tous ses camarades, amis et connaissances trouvent ici l'expression de notre profonde peine et tristesse.
Nos condoléances les plus attristées vont à sa compagne Dr Nezha Benmansour Dkhissi, à ses enfants Omar, Youssef et Kanza, à ses frères et sœurs Mustafa, Lhoucine, Fatima et Rachid, à toute la famille Dkhissi et ses proches et alliés ainsi qu'à ses collègues et amis.
Paix à ton âme, camarade Dkhissi.

Sahara marocain

Gueterres : « la situation reste marquée par « le calme » »

Dans un rapport soumis à l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations-Unies, Antonio Guterres, a réaffirmé que la situation au Sahara marocain reste marquée par "le calme", coupant court encore une fois aux allégations fallacieuses des séparatistes sur la situation dans les Provinces du Sud du Royaume.
Dans ce document, qui couvre la période du 1er juillet 2019 au 31 août 2020 et fait la synthèse des deux derniers rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la situation au Sahara marocain, M. Guterres met aussi en relief les investissements du Maroc dans ses Provinces du Sud en citant, notamment, la construction d'un nouveau port à environ 70 kilomètres au nord de Dakhla.
Ainsi, comme en atteste le Secrétaire Général de l'ONU, les investissements du Maroc dans son Sahara se poursuivent et se renforcent, particulièrement depuis le lancement par SM le Roi Mohammed VI du Nouveau modèle de développement des Provinces du Sud, en novembre 2015.
Cet essor économique que connait le Sahara marocain est accompagné par le renforcement et la consécration juridique de la pleine souveraineté du Maroc sur ses Provinces du Sud, à travers l'adoption de deux lois actualisant les limites des eaux territoriales du Royaume et y incluant les côtes du Sahara marocain. Ce développement fondamental majeur n'a pas échappé au chef de l'ONU qui l'a mis en relief dans ce rapport: "le 22 janvier, la Chambre des Représentants du Maroc a adopté deux lois mettant à jour les limites de ses eaux territoriales et de sa zone économique exclusive qui ont inclus les eaux au large des côtes du Sahara". Le document mentionne également les inaugurations historiques des Consulats généraux par dix pays africains dans les villes de Laâyoune et Dakhla. A cet égard, M. Guterres a noté qu'« entre le 18 décembre 2019 et le 12 mars 2020, le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Liberia et São Tomé et Príncipe ont inauguré des consulats généraux à Laâyoune ou Dakhla ». En effet, l'ouverture de ces représentations diplomatiques africaines au Sahara marocain est l'illustration de la vision Royale pour faire des Provinces du Sud un trait d'union entre le Maroc et son prolongement africain. Elles constituent également la confirmation de la reconnaissance par la communauté internationale, particulièrement les pays africains, de la souveraineté du Maroc sur ses Provinces du Sud.
Evoquant, par ailleurs, le processus politique, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé les fondamentaux de la solution politique à ce différend régional, tels que préconisés par le Conseil de Sécurité dans toutes ses résolutions depuis 2007.
Le SG de l'ONU a souligné que le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara marocain « dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité », sous le Chapitre VI de la Charte de l'ONU relatif au règlement pacifique des différends. Il a ajouté que le Conseil appelle de ses vœux, dans ses résolutions successives, à «une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable", précisant que «le 30 octobre 2019, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 2494» par laquelle il a souligné la «nécessité de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et basée sur le compromis» à la question du Sahara marocain. Cette résolution a consacré, à l'instar de toutes celles adoptées depuis 2007, la prééminence de l'Initiative d'autonomie comme seule et unique solution au différend régional sur le Sahara marocain. Cette résolution, et celles qui l'ont précédée, a, en outre, établi le rôle de l'Algérie en tant que principale partie au différend régional sur le Sahara marocain, étant citée cinq fois dans cette résolution, au même titre que le Maroc. Guterres a, également, mis en relief l'élan politique créé par le processus de tables rondes lancé par l'ancien Envoyé Personnel, Horst Köhler, avec la participation de toutes les parties prenantes à la question du Sahara marocain, et qui constitue la seule voie pour la poursuite du processus politique exclusivement onusien. Dans ce cadre, il a noté que « l'Envoyé Personnel Horst Köhler a été en mesure de rétablir une dynamique et un élan bien nécessaires au processus politique, notamment à travers le processus de tables rondes qui a réuni le Maroc, le "polisario", l'Algérie et la Mauritanie», insistant «qu'il est essentiel que la continuité de ce processus politique ne soit pas perdue » et réitérant son «engagement pour la nomination d'un nouvel Envoyé Personnel pour construire sur les progrès réalisés » dans le processus de tables rondes. Le Secrétaire Général des Nations Unies a, en outre, rappelé les fondamentaux de la position marocaine sur la question du Sahara marocain. A cet effet, M. Guterres a consacré un passage de son rapport au discours Royal du 6 novembre 2019, à l'occasion du 44éme anniversaire de la glorieuse Marche Verte, indiquant que SM le Roi Mohammed VI a souligné que le Maroc "continuera à œuvrer avec sincérité et bonne foi, conformément au processus politique exclusivement onusien et aux résolutions du Conseil de sécurité, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et consensuelle".
Le chef de l'ONU a également souligné que SM le Roi "a ajouté que la proposition d'Autonomie du Maroc de 2007 est la seule voie possible pour parvenir à un règlement, dans le respect total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume". Dans un autre passage, M. Guterres a noté que le Souverain a aussi réaffirmé, dans le discours Royal prononcé le 29 juillet 2019 à l'occasion de la Fête du Trône, l'engagement du Maroc vis-à-vis du processus politique au Sahara marocain, sous l'égide exclusive de l'ONU, et souligné qu'aucun règlement n'était possible en dehors de la souveraineté pleine et entière du Maroc et en dehors de l'initiative d'autonomie.
D'un autre côté, Antonio Guterres s'est félicité de la pleine et entière coopération du Maroc avec la MINURSO.
En effet, le Secrétaire général a fait part de sa pleine satisfaction au sujet de la coopération avec les Forces Armées Royales (FAR), notamment pour l'excellent niveau d'échanges dans le cadre du mécanisme bilatéral de travail et de coordination qui regroupe les FAR et la MINURSO, ce qui a permis de résoudre un nombre important de questions en suspens. De même, le Secrétaire général de l'ONU a hautement loué la coopération du Maroc avec la MINURSO, durant la période difficile de la pandémie du Covid-19. Grace aux mesures adoptées par les autorités marocaines, «aucun cas n'a été rapporté parmi le personnel de la MINURSO», a-t-il noté. Par ailleurs, concernant la situation des droits de l'Homme, le Secrétaire général a épinglé, une nouvelle fois, les dirigeants du "polisario" pour les violations graves et systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, en Algérie. M. Guterres a, ainsi, énuméré les nombreux rapports reçus par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), concernant le recours massif et à grande échelle, par le "polisario", aux "harcèlements, arrestations et mauvais traitements de blogueurs, de médecins et d'infirmières" dans les camps de Tindouf. Le rapport précise que ces violations graves se sont multipliées ces derniers mois contre tous ceux "qui s'employaient à enregistrer les cas de COVID-19 dans les camps de Tindouf". Cette nouvelle vague de répression exercée par le « polisario » n'est qu'un exemple récent des violations massives et continues par ce groupe armé séparatiste, pour faire taire les voix des dissidents, blogueurs, journalistes, activistes et toute personne qui contredit le despotisme de ses dirigeants. Ces violations ont, cette fois-ci, visé le corps médical et les activistes des droits de l'Homme qui n'ont fait que mettre à nu les falsifications des informations du «polisario» au sujet de la pandémie de COVID-19, et dénoncer sa propagation alarmante parmi les populations séquestrées dans les camps de Tindouf, dépourvues de toute protection et liberté de circulation, de mouvement, d'association, d'expression et de rassemblement.
Dans ce document, le chef de l'ONU a alerté l'Assemblée générale, de manière ferme et déterminée, sur les multiples violations du cessez-le-feu, des Accords militaires et des résolutions du Conseil de Sécurité commises par le "polisario".
Durant la période couverte par le rapport, le chef de l'ONU a fait état d'une intensification gravissime des violations commises par le groupe armé séparatiste.
En effet, le Secrétaire Général a relevé, dans son dernier rapport soumis au début du mois au Conseil de sécurité, 57 violations majeures de la part des séparatistes, ainsi que plus de 1000 violations individuelles. Des chiffres inédits dans les annales des Nations-Unies. Outre leur nombre, la gravité de ces violations est également sans précèdent, enjoignant au groupe séparatiste de les résoudre immédiatement. M. Guterres revient aussi sur les violations et provocations par le «polisario » et ses repris de justice dans la zone tampon de Guergarate, en y maintenant la présence d'éléments armés et en procédant au blocage du passage entre le Maroc et la Mauritanie.
Ces violations constituent un défi à l'autorité du Secrétaire Général de l'ONU qui a, à maintes reprises, y compris le 27 septembre 2020, enjoint au « polisario » de respecter la liberté de circulation des biens et des personnes dans la zone de Guergarate. Dans ses résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494, le Conseil de Sécurité avait exprimé ses préoccupations quant à la présence du groupe armé séparatiste dans la zone tampon de Guergarate et exigé son retrait immédiat.

A vrai dire

Saoudi El Amalki

L'événementiel en détresse

Les acteurs de l'événementiel, toutes branches confondues, montent au créneau, des derniers tells. Leur rogne est si tendue qu'ils sortent vomir leur malheur dans la rue. Il est vrai que ce secteur est atrocement ruiné, après plus de sept mois d'arrêt de leurs activités diverses en raison du confinement, puis des mesures drastiques auxquels ils sont toujours soumis. En dépit du récent geste des pouvoirs publics à leur égard que la plupart considèrent trop sélective puisque l'appui est partiellement en faveur d'une catégorie, ils estiment être lésés de fond en comble. Dans le même sillage, ils ne comprennent pas pourquoi d'autres sont autorisés à reprendre leur labeur, en pleine crue pandémique, alors que, eux, continuent à moisir dans l'inertie mortifère. Et pourtant, déplorent-ils, un contrat-programme a été récemment signé par les professionnels du secteur et le département de tutelle, lors de la réunion du Comité de Veille Économique (CVE) pour la reprise de la besogne, dans le contexte lié à la Covid 19. Le lendemain, fut tenu un topo de simulation dans l'ambiance réelle au sein d'un grand palace de Casablanca afin de diagnostiquer les aptitudes sanitaires à mettre en œuvre dans une telle similitude, avant de mettre en fonction le protocole de santé déjà suggéré au mois de juillet par le Groupement Professionnel des Prestataires de l'Evénementiel (GPPE). Mais, à croire les constatations des opérateurs, le protocole sanitaire en question est resté sans suite, il y a de cela, plus de trois mois. Surtout que leurs homologues cafetiers et restaurateurs dont l'action fut libérée, la rentament dans des conditions quasiment identiques. Jusqu'à présent, leurs doléances n'ont pas eu d'échos, malgré leur persistance. Il faut bien dire que ce domaine, très animé dans la période d'été a bel et bien, affligé des milliers de familles et risque d'abandonner dans la nature plusieurs centaine de milliers de postes, à travers des décisions incompréhensibles.
Allant des fêtes cérémonieuses, aux séminaires et journées d'études, en passant par des conférences et rencontres, l'événementiel en présentiel est, naturellement tributaire d'exigence formelle en direction de la santé des initiateurs et des participants. De même, les spécificités de tel ou tel événement se doivent d'être prises en considération lors de l'organisation de ces manifestations cérémoniales, artistiques et culturelles. Il va falloir donc se conformer aux mesures barrières liées à ce rassemblement et permettre à ces larges contributeurs de se mettre au travail en vue de préserver leur gagne-pain quotidien. On ne saurait alors indéfiniment ignorer ces catégories de gens qui sèment le bonheur dans les cérémonies festives et mettent le savoir-faire dans les prestations techniques.

جامعة مولاي إسماعيل
UNIVERSITÉ MOULAY ISMAÏL

2020 09
03022'20

إعلان عن إعادة إجراء مباراة لتوظيف
تقني(01) من الدرجة الثالثة
يوم 2020/11/05

تنظم جامعة مولاي إسماعيل بمكناس لفائدة رئاسة جامعة مولاي إسماعيل مباراة لتوظيف تقني واحد (01) من الدرجة الثالثة (يوم 2020/11/05) في التخصص التالي :

التخصص	عدد المناصب
Réseaux Informatiques	01

تفتح المباراة في وجه :

المترشحين المغاربة البالغين 18 سنة على الأقل و40 سنة على الأكثر، و الحاصلين على دبلوم التقني المتخصص المسلم من إحدى مؤسسات التكوين المهني المحدثة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 بتاريخ 8 جمادى الأولى 1407 (09 يناير 1987) بسن نظام عام لمؤسسات التكوين المهني، أو على إحدى الشهادات المعادلة له المحددة قائمتها طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل طبقا لمقتضيات المرسوم رقم 2.12.90 الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 (30 أبريل 2012) كما وقع تغييره وتتميمه.

تشتمل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي:

عملا بمقتضيات منشور السيد رئيس الحكومة، تحت عدد 2020/16 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 في شأن مباريات التوظيف، وفي إطار التدابير الوقائية و الاحترازية التي تتخذها البلاد بفعل انتشار جائحة كورونا (كوفيد 19)،فانه سيتم اعتماد اختبار كتابي واحد في موضوع التخصص المعلن عنه في قرار فتح المباراة **بصفة استثنائية** خلافا للمقتضيات القانونية الجاري بها العمل ،وذلك على الشكل التالي :

الاختبار	المدة	المعامل
1- اختبار كتابي: يتعلق بالتخصص موضوع المباراة	ثلاث (3) ساعات	6
2-اختبار شفوي: حوار مع اللجنة في الثقافة العامة وفي تخصص المرشح وحول القطاع المعني.	15 دقيقة على الأقل	3

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- طلب خطي باسم المترشح موجه إلى السيد رئيس الجامعة؛
- نبذة عن السيرة الذاتية؛
- ترخيص باجتياز المباراة، بالنسبة للمترشحين الموظفين؛
- نسختان من عقد الازدياد حديثتا العهد؛
- نسختان من بطاقة التعريف الوطنية مصادق عليهما؛
- ثلاث نسخ مطابقة للأصل من الدبلوم أو الشهادة المطلوبة مصادق عليها؛
- ثلاث نسخ من شهادة الباكالوريا مصادق عليها؛
- نسخة من قرار المعادلة بالنسبة للمترشحين الحاصلين على دبلوم أجنبي ؛
- تصريح بالشرف يثبت صحة الوثائق المدلى بها.

ملاحظات هامة:

- كل ملف ترشيح غير مستوف للشروط المطلوبة أو تنقصه وثيقة من الوثائق المذكورة، لن يؤخذ بعين الاعتبار؛
- على الراغبين في اجتياز هذه المباريات التسجيل عبر البوابة الإلكترونية للجامعة: e-concours.umi.ac.ma ابتداء من يوم الإثنين 12 أكتوبر 2020، و يعتبر يوم الثلاثاء 27 أكتوبر 2020 آخر أجل للترشيحات؛
- ستنشر لائحة المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الكتابي، على بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma ، وعلى البوابة الإلكترونية لرئاسة الجامعة، و يعتبر ذلك بمثابة استدعاء لاجتياز الاختبار؛
- وستنشر لائحة المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الشفوي واللائحة النهائية للناجحين وكذا لائحة الانتظار في نفس الموقعين الإلكتروني المشار إليهما أعلاه.

Université Moulay Ismail, Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax :05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي إسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298 مكناس، المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني : www.umi.ac.ma

Dans son discours au Parlement

SM le Roi appelle à un engagement résolu pour préserver la santé et la sécurité des citoyens

“ Sa Majesté le Roi Mohammed VI accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a adressé, vendredi à partir du Palais Royal de Rabat, un discours au parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1re session de la 5e année législative de la 10e législature. Voici le texte intégral du Discours royal, diffusé en direct à l'intérieur de l'enceinte du parlement : ”

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
En ces circonstances exceptionnelles, Nous ouvrons la présente année législative sous un format inédit.
A l'ordre du jour figurent de nombreux défis, notamment ceux induits par la crise sanitaire qui sévit au Maroc comme dans le reste du monde.
Dernière de la législature en cours, cette année exige de votre part des efforts redoublés : il s'agira en effet pour vous de mener votre mandat à bonne fin et de dresser le bilan de l'action que vous soumettrez aux électeurs.
Comme vous le savez, cette crise présente de persistantes conséquences sanitaires, économiques, sociales et psychologiques.
Dans ces conditions, pour préserver la santé et la sécurité des citoyens, il est primordial de faire preuve d'une opiniâtre vigilance et d'un engagement résolu en apportant au secteur sanitaire un soutien indéfectible. Il importe d'œuvrer, concomitamment, à la stimulation de l'activité économique et au renforcement de la protection sociale.
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
Cette crise a révélé un ensemble de dysfonctionnements, de déficits et elle a eu un impact négatif sur l'économie nationale et l'emploi.
C'est pourquoi Nous avons lancé un plan ambitieux de relance économique et un grand projet de couverture sociale universelle. Nous avons également souligné l'impératif d'appliquer les règles de bonne gouvernance et la nécessité de réformer les établissements du secteur public.
Ces projets d'envergure sont de nature à enrayer les effets de la crise et à favoriser la mise en œuvre optimale du modèle de développement que Nous appelons de Nos vœux.
A cet égard, Nous plaçons le plan de relance économique en tête des priorités de l'étape actuelle.
De fait, ce plan vise à soutenir les secteurs productifs, notamment le tissu des petites et moyennes entreprises : il a pour objet de rehausser leur capacité à investir, à créer des emplois et à préserver les sources de revenu.
Pour garantir la réussite de ce plan, Nous avons porté l'accent sur la nécessité de mener à bien son opérationnalisation dans un cadre contractuel national, impliquant l'État ainsi que les partenaires économiques et sociaux et se fondant sur le principe de corrélation entre droits et obligations.
Jusqu'à présent, le soutien apporté aux entreprises marocaines à l'aide du dispositif des prêts garantis par l'État a bénéficié à plus de 20 mille d'entre elles, avec un montant avoisinant les 26 milliards 100 millions de dirhams.
Les entités bénéficiaires de ce soutien ont prouvé leur résilience face à la crise dont elles sont parvenues à atténuer les effets en préservant les emplois.
Par conséquent, ces efforts doivent se poursuivre, tant de la part du secteur bancaire et de la Caisse Centrale de Garantie que du côté des entreprises et de leurs associations professionnelles.
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
Le plan de relance économique repose sur le Fonds d'investissement stratégique dont Nous avons préconisé la création et auquel Nous avons décidé de donner le nom de « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ».
Nous souhaitons vivement que ce Fonds joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'investissement et le relèvement des capacités de l'économie nationale. Il interviendra pour doter les secteurs productifs du soutien nécessaire et pour financer et accompagner les grands projets envisagés, dans le cadre de partenariats public-privé.
Afin que ce fonds puisse s'acquitter pleinement de sa mission, Nous avons donné Nos Orientations pour qu'il soit doté de la personnalité morale et des structures managériales adéquates, de manière à ce que, in fine, il s'impose comme un modèle de bonne gouvernance, d'efficience et de transparence.
Nous avons également donné Nos Directives pour que ce fonds soit doté de 15 milliards de dirhams provenant du budget de l'État.
L'allocation de ces crédits incitera les partenaires marocains et internationaux à accompagner les interventions du fonds et à contribuer aux projets d'investissement à venir.
Ainsi, l'appui apporté au Plan de relance permettra d'en amplifier l'impact économique, social et environnemental.
Selon les domaines jugés prioritaires à chaque étape et, en fonction des besoins de chaque secteur, le Fonds s'appuiera, dans ses interventions, sur des fonds sectoriels spécialisés qui lui sont rattachés.
Parmi ces domaines, citons la restructuration industrielle, l'innovation et les activités à fort potentiel, les petites et moyennes entreprises, les infrastructures, l'agriculture, le tourisme.
A cet égard, Nous tenons à souligner l'importance qui doit être accordée à l'agriculture et au développement rural dans la dynamique de relance économique.
Dans le contexte actuel, il convient de soutenir la résilience de ce secteur-clé et d'accélérer la mise en œuvre de tous les projets agricoles.
Outre la dynamisation de l'investissement et de l'emploi, ce dispositif, adossé à la nouvelle stratégie agricole, contribuera à la valorisation de la production agricole nationale et facilitera le processus d'insertion professionnelle en milieu rural.
L'un des leviers essentiels de cette stratégie est l'opération de mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et des ayants droit.
Le volume des investissements attendus dans le cadre de ce projet est estimé à environ 38 milliards de dirhams à moyen terme.
Cet effort d'investissement permettra de générer une valeur ajoutée représentant annuellement l'équivalent de deux points supplémentaires de PIB environ. Il favorisera également d'importantes créations d'emplois au cours des prochaines années.
Pour cela, il convient de renforcer la coordination et la collaboration entre les secteurs concernés et de mettre en place un environnement incitatif à destination des jeunes du monde rural, par la création d'entreprises et l'appui à la formation, notamment dans les métiers et les services liés à l'agriculture.
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
Notre souci a toujours été que la dynamique de développement économique soit articulée à la promotion du secteur social, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.
Aussi avons-Nous appelé à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains.
Ce projet national majeur, d'une nature inédite, se décline en quatre axes-clés :
– Premièrement : étendre, d'ici la fin 2022 au plus tard, la couverture médicale obligatoire, de sorte que 22 millions de bénéficiaires additionnels accèdent à l'Assurance maladie de base qui couvre les frais de soins, de médicaments, d'hospitalisation et de traitement.
– Deuxièmement : généraliser les allocations familiales qui bénéficieront ainsi à près de sept millions d'enfants en âge de scolarité, au profit de trois millions de familles.
– Troisièmement : élargir la base d'adhérents au système de retraite en y incorporant environ cinq millions de Marocains parmi la population active non titulaire d'un droit à une pension.
– Quatrièmement : généraliser l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des Marocains ayant un emploi régulier.
A cette fin, Nous appelons à une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce projet sociétal, dans la perspective de créer un organe unifié chargé de coordonner et de superviser les régimes de protection sociale.
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
Indépendamment de ses objectifs, la réussite de tout plan ou projet est tributaire de l'adoption des principes de bonne gouvernance et de reddition des comptes.
A cet égard, les institutions de l'État et les entreprises publiques doivent montrer une attitude exemplaire et agir comme un levier de développement, et non comme un frein.
Étant donné l'importance stratégique de ces institutions, Nous appelons à une redéfinition substantielle et équilibrée du secteur.
Par ailleurs, Notre souhait est que l'Agence chargée de la supervision des participations de l'État et du suivi de leurs performances joue un rôle-clé dans ce domaine.
De fait, le succès du plan de relance économique et la mise en place d'un nouveau contrat social nécessitent une évolution réelle des mentalités et un véritable changement dans le niveau de performance des établissements publics.
À cet effet, Nous appelons le gouvernement à opérer une révision profonde des critères et des procédures de nomination aux postes supérieurs, afin d'inciter les compétences nationales à intégrer la fonction publique et à la rendre, in fine, plus attractive.
Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,
Faire face à cette crise sans précédent, relever les défis qui en découlent requièrent une mobilisation nationale générale et la mutualisation de tous les efforts.
Par conséquent, Nous saisissons cet important rendez-vous constitutionnel pour exhorter l'ensemble des institutions et des forces vives de la Nation, et, au premier chef, le Parlement, à se hisser au niveau des défis de la conjoncture actuelle et à répondre ainsi aux attentes des citoyens.
En effet, dans le combat en faveur des intérêts de la patrie et des citoyens, il importe de rappeler que, comme la responsabilité, le succès doit être partagé ; il est l'affaire de tous, de chacun de nous, ou il n'est pas.
Pour conclure, Je suis persuadé qu'ensemble, unis dans le cadre national et solidaires à l'échelle sociale, nous saurons relever ce défi.
« Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah ». Véridique est la parole de Dieu.
Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh”.

Nabil Benabdallah: « il faut rehausser le champ politique et un gouvernement à l'écoute du peuple »

Dans une déclaration à notre confrère arabophone, Bayane Al Yaoume, Mohamed Nabil Benabdallah, secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme, estime que le discours royal à l'occasion de l'ouverture de la dernière année législative de l'actuelle législature est un discours frontal et profond, car il intervient dans des circonstances difficiles et complexes, en raison des répercussions sanitaires, économiques, sociaux et politiques de la pandémie due à la Covid-19.

«Le discours royal est extrêmement important car il trace les sentiers que le pays doit emprunter pour redonner vie à son économie et réformer ses conditions sociales » a déclaré le leader progressiste avant d'ajouter que «Sa Majesté a clairement mis en relief les déséquilibres de l'actuel modèle de développement qui ont montré les limites de l'économie nationale et son incapacité à produire suffisamment de biens et de richesses ».

Et à Benabdallah d'ajouter que malgré les efforts qui ont été déployés, la vulnérabilité et la pauvreté sont toujours une réalité qui ravage de vastes classes et régions de notre pays, soulignant également qu'il existe une recette pour lancer une nouvelle dynamique économique et remédier aux graves problèmes et carences sociaux.

Le leader du PPS a souligné à cet égard que les grands axes énoncées dans le Discours Royal confortent les choix du parti du «livre» et de ses militants et correspondent à leurs aspirations et leurs convictions, contenues dans « le document que nous avons produit pendant la période de quarantaine, c'est-à-dire en mai dernier, et que nous avons proposé à l'opinion publique et porté à l'attention du gouvernement ».

En outre, Benabdallah a exprimé son souhaits et les aspirations de différents milieux, que le gouvernement, avec toutes ses composantes, soit en mesure d'opérationnaliser ces directives avec audace et détermination. Et d'ajouter dans ce même ordre d'idées, " ce que nous remettons fortement en question, étant donné ce que ce gouvernement a fait montre d'un énorme manque de vision, de convergence et de cohésion, et d'une tendance à se laisser engloutir dans des conflits marginaux et futiles à des fins purement électoralistes. »

Le secrétaire général du PPS a conclu sa réaction en insistant sur le fait que « l'opérationnalisation des directives contenues dans le discours royal nécessite un champ politique rehaussé et un gouvernement à l'écoute des préoccupations du peuple et qui agi avant tout dans l'intérêt du pays. »

Discous Royal : réactions des hommes politiques, des experts et des universitaires

La présidente du groupement parlementaire du Parti du progrès et du socialisme (PPS) à la chambre des représentants, Aïcha Lablak a, quant à elle, mis en exergue "la puissance" du discours royal, affirmant qu'il soulève tous les défis et enjeux imposés par cette conjoncture exceptionnelle liée à la Covid-19.

La parlementaire a affirmé que cette situation nécessite une mobilisation générale, notant que la question sociale est prépondérante dans le discours royal.

A cet effet, Mme Lablak a salué l'initiative royale de la création du «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» afin de poursuivre la relance économique du Royaume dans toutes ses étapes.

En outre, la présidente du groupement de l'Union marocaine du travail (UMT) à la chambre des conseillers, Amal Amri a affirmé que le discours revêt un caractère, certes économique, mais également social, mettant en évidence la volonté royale de mettre en place une couverture sociale universelle, la généralisation des allocations familiales ou encore l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des Marocains ayant un emploi régulier.

Mme Amri a mis en relief l'importance de ces chantiers économiques et sociaux, ajoutant qu'ils nécessitent un renforcement des dialogues entres les acteurs sociaux.

Pour sa part, le président du groupe istiqlalien de l'unité et de l'égalitarisme à la Chambre des représentants, Noureddine Mediane a relevé que le discours royal était distingué, puisqu'il établit une feuille de route pour un ensemble de questions liées à la situation économique et sociale du pays.

Ainsi, le discours a mis le point sur la nécessité de poursuivre la reprise économique qui nécessite l'implication du secteur bancaire et de la Caisse centrale de garantie, ce qui nécessite de restructurer les secteurs productifs de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme qui sont le moteur du développement du Royaume..

El Malki : « un programme d'action dédié aux questions de l'heure »

Le discours de SM le Roi Mohammed VI, à l'occasion de l'ouverture de la session automnale du Parlement, définit un programme d'action sur les grandes questions de l'heure, a souligné, vendredi, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire, M. El Malki a indiqué que le discours royal est l'occasion de tracer les contours de l'agenda de l'institution législative pour l'année à venir.

Il a rappelé, à cet égard, que la Chambre des représentants avait mis en place une commission thématique pour la réforme du système de santé, relevant que l'action déployée par la première chambre s'inscrit dans le droit fil des orientations royales.

Dans ce contexte, une journée d'étude dédiée au secteur privé sera organisée prochainement, a-t-il indiqué, soulignant que les opérateurs privés sont appelés à se mettre au diapason des nouvelles mutations qui se font ressentir dans le domaine économique..

Hakim Benchamach : « Un agenda national pour la période à venir »

Le discours Royal a été franc et fort et a défini les priorités de l'agenda national pour la période à venir, a indiqué le président de la chambre des conseillers, Hakim Benchamach.

SM le Roi s'est focalisé dans Son discours sur les grandes priorités portant sur la réhabilitation et la préparation des conditions pour faire face aux répercussions et aux impacts économiques engendrés par la pandémie de coronavirus, en annonçant le lancement opérationnel du Fonds d'investissement stratégique, a indiqué M. Benchemach dans une déclaration à la MAP. Ce Fonds concernera, non seulement les chantiers liés à l'accompagnement des entreprises qui créent des postes d'emplois, mais également le suivi des entreprises et du tissu économique d'une manière stratégique, visant notamment à mettre en œuvre le nouveau modèle de développement, dont les grands axes seront annoncés prochainement.

Concernant les défis économiques, le discours royal a mis l'accent sur les défis à caractère social lié à l'accès aux droits économiques et sociaux stipulés dans la Constitution, au profit d'une large frange des Marocains, mais, cette fois-ci, à travers la généralisation de la couverture et de la protection sociales au sens large du terme.

Le chantier de la couverture et de la protection sociales montre qu'il existe un changement fondamental qui se produit au niveau de la nature et des fonctions de l'État marocain, pour qu'il soit plus que jamais un État de protection sociale, a-t-il relevé, notant que le lien entre les deux chantiers économique et social détermine les priorités de l'action nationale.

Abdeslam Seddiki, membre du BP du PPS, universitaire et ancien ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales

« La couverture retraite placée au cœur des préoccupations de SM le Roi »

Le discours de SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la session du parlement traduit le souci constant du Souverain d'inscrire le social dans la dynamique de développement économique à travers notamment l'élargissement de la couverture retraite. En effet, l'un des axes-clés du projet de la généralisation de la couverture sociale annoncés vendredi par le Souverain porte sur l'élargissement de la base d'adhérents au système de retraite en y incorporant environ cinq millions de Marocains parmi la population active non titulaire d'un droit à une pension. La crise sanitaire actuelle a révélé un ensemble de dysfonctionnements et elle a eu de persistantes conséquences économiques et sociales adossées à un faible taux de couverture retraite, ce qui reflète la pertinence et la clairvoyance de la vision de SM le Roi qui accorde une grande importance à ce chantier de la couverture sociale universelle. Pour ce réussir ce gigantesque chantier, le Souverain a appelé à une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce projet sociétal, dans la perspective de créer un organe unifié chargé de coordonner et de superviser les régimes de protection sociale. "Le discours prononcé par SM le Roi à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire s'inscrit dans la continuité des deux derniers discours celui du Trône et celui de la Révolution du Roi et du peuple. Il se veut un discours-programme pour les années à venir et le Maroc de demain", a souligné l'universitaire Abdeslam Seddiki dans une déclaration à la MAP. On décèle dans le discours une "unité d'approche" et une "vision globale" en articulant le développement économique à la promotion du secteur social et à l'amélioration de vie des citoyens, a-t-il fait observer.

Et d'ajouter qu'il s'agit d'un "souci constant" chez SM le Roi depuis son accession au Trône, notant que c'est dans ce sens qu'il faut lire la proposition d'élargir la couverture sociale au profit de tous les Marocains à l'horizon 2025. "Ce projet national majeur, d'une nature inédite+ pour reprendre les termes du discours, sera décliné selon un calendrier précis avec des délais de rigueur", a-t-il poursuivi, ajoutant que ce sont 22 millions de bénéficiaires additionnels qui accéderont dans les deux prochaines années à l'AMO, soit plus de 60 % de la population totale du pays.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Azilal

Cercle Oultana.
C T AIT BLAL

AVIS AU PUBLIC

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMMUNE TERRITORIALE AIT BLAL
ANNEE BUDGETAIRE 2020

En application de l'article 14 du décret n°02-12-349 du 20 mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ;
Le président de la commune rurale Ait BLAL lance a titre Indicatif et pour information le programme prévisionnel des marchés de l'exercice 2020
Comme suit :

Type de prestation	Objet des travaux	Lieux d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Bureau concerné	Marchés réservés au PME
A-TRAVAUX	*Travaux de d'exécution d'un réseau d'assainissement au* douar Ait Lahcen Ouali	Douar Ait Lahcen Ouali ; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau	-
	Aménagement d'un tronçon de seguia Amalou Aassaou à douar Amalou	Dr Amalou Aassaou; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	technique	-
	Ouverture de tronçons de pistes : a/ Ouverture d'un tronçon de la piste reliant Waassaw et Adar noaabass. b/Ouverture d'un tronçon de la piste reliant Ait Ozdoud et Imzilen.	Douar waassaou et Douar Ait ozdoud ;CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau technique	-
	Aménagement d'un tronçon de la piste reliant la R.R302 et Isslek à partir du km zéro.	Douar Tizi; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau technique	-
	Aménagement d'un tronçon de la piste reliant la R.R302 et Agni.	Douar Agni; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau technique	Oui
	Adduction douars Ait Lbour et Ait Imour en eau potable à partir de la source.	Douar Ait Ibour; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau technique	Oui
	Aménagement des seguias des douars Ait Manna : a/Séguia Tamtssift. b/Séguia Amalou nwaassaw. c/Un tronçon de Séguia Amaassal. d/Séguia Iskawn	Ait Manna; CT Ait blal	Appel d'offre ouvert	Décembre 2020	bureau technique	-
	Aménagement Séguia Nig-waati au douar Tizi	Douar Tizi; CT Ait blal	B.C	Décembre 2020	bureau technique	-

Performance hebdomadaire

La Bourse de Casablanca boucle en bonne mine

« La Bourse de Casablanca a clôturé la séance de vendredi en bonne mine, ses deux principaux indices, Masi et Madex, prenant 0,28% chacun. »

Au terme de cette journée, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, affiche 10.205,85 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, ressort à 8.297,78 points.

Concernant les indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 s'est établi à 9.231,56 points, en progression de 0,18% et le FTSE Morocco All-Liquid s'est bonifié de 0,32% à 8.804,32 points. L'indice de référence Environnement, Social et Gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10" s'est, quant à lui, apprécié de 0,15% à 774,98 points.

Sur le plan sectoriel, l'indice des "Loisirs et Hôtels" affiche la plus forte hausse de la journée (2,97%), porté par son unique titre Risma. En deuxième position, le secteur des "Sociétés de placement immobilier" a pris 2,11%, suivi par celui des "Ingénieries & Biens d'équipement industriels" avec 2,04%.

En outre, le secteur des "Mines" a progressé de 1,79%, boosté par Managem (+3,35%) et SMI (+1,34%). Minière Touissit et Rebab Company sont restées inchangées.

A la baisse, l'indice des "Services aux collectivités" a perdu 1,81%, sous l'effet de son unique titre 1,81%. De même, les secteurs des "Sociétés de financement & autres activités financières" a cédé 0,90%, celui de la "Chimie" a abandonné 0,68% et des "Assurances" 0,56%. Le secteur des banques a affiché également grise mine, les hausses de CDM (+1,99%), CIH (+1,63%) et Bank Of Africa n'ayant pas pu compenser la baisse d'Attijariwafa Bank (-0,84%). Le volume global des échanges de titres a dépassé les 349,9 millions de dirhams (MDH), réalisé majoritairement sur le marché central et dominé par les transactions portant sur Attijariwafa Bank (249,88 MDH), Label Vie (26,62 MDH), Ciments du Maroc (20,65 MDH) et Managem (11,47 MDH). Pour sa part, la capitalisation boursière s'est chiffrée à 528,79 milliards de dirhams (MMDH). Les plus fortes hausses ont été réalisées par Ciments du Maroc (+3,97% à 1.467 DH), Delattre Levivier Maroc (+3,97% à 23,82 DH), S.M Monétique (+3,64 % à 171 DH), Managem (+ 3,35 % à 1.018 DH) et Risma (+2,97 % à 90 DH).

Les plus fortes baisses ont été accusées par Stokvis Nord Afrique (-3,66 % à 10,01 DH), Eqdom (-2,73% à 996 DH), Auto Hall (-2,24 % à 65 DH), Sonasid (-2,03% à 193 DH) et Lydec (-1,81 % à 315,1 DH).

Les Bourses européennes en hausse

Les principales Bourses européennes ont clôturé la semaine en hausse, favorisées par la progression continue de Wall Street, le contexte politique alimentant les anticipations de mesures de relance budgétaire aux Etats-Unis.

A Paris, le CAC 40 a pris 0,71% à 4.946,81 points, à Londres, le FTSE 100 a avancé de 0,66% et à Francfort, le Dax a progressé de 0,07%. L'indice EuroStoxx 50 a gagné 0,53%, le FTSEurofirst 300 0,55% et le Stoxx 600 0,55%. Les espoirs suscités par la situation politique aux Etats-Unis ont fait oublier aux marchés les chiffres décevants de la croissance britannique en août et de la production industrielle en France sur le même mois.

Aux valeurs, la meilleure performance du Stoxx 600 est pour le joaillier danois Pandora, dont le cours a bondi de 17,2% après des trimestriels supérieurs aux attentes et le relèvement de ses prévisions. Le compartiment des matières premières a pris 1,33%, la baisse du dollar favorisant la progression des cours des métaux de base ou de l'or, entre autres.

A Francfort, le groupe chimique BASF a perdu 3,78%, suite à l'annonce d'une perte nette trimestrielle de 2,6 milliards d'euros, creusée par de lourdes charges de dépréciation d'actifs.

Aux changes, l'indice mesurant les fluctuations du dollar face à un panier de devises de référence abandonne 0,55% et a touché un plus bas de trois semaines.

L'euro, lui, amplifie son rebond et remonte vers 1,1820 dollar, son meilleur niveau depuis le 21 septembre.

Sur le front pétrolier, le Brent cède 0,21% à 43,25 dollars le baril et le brut léger américain (West Texas Intermediate, WTI) 0,27% à 41,08 dollars.

Coin de l'expert

Trois questions à Farid Mezouar, directeur exécutif de flm.ma

Pouvez-vous nous parler des résultats semestriels de CTM ?

CTM qui représente le secteur du transport en Bourse, a dégagé au premier semestre 2020 une perte consolidée de -45 millions de DH contre un résultat net de 14 millions de DH au premier semestre 2019. En effet, le chiffre d'affaires consolidé s'est écroulé de -41,8% à 174 millions de DH à cause de l'arrêt total de l'activité de transport pendant près de 3 mois. Dans ce contexte, le résultat d'exploitation a viré dans le rouge à -50,7 millions de DH contre 25,8 millions de DH au premier semestre 2019 car certaines charges fixes n'ont pu être baissées dans les mêmes proportions que le CA comme les frais du personnel (-11,8%).

Quelle est a été la réaction en Bourse ?

Le cours en Bourse de CTM affiche une certaine forme de résilience avec une baisse annuelle contenue à -23%. En effet, si CTM souffre à court terme, la compagnie peut bénéficier à moyen terme par l'assainissement forcé du secteur. En particulier, cette crise aiguë devrait se traduire par la défaillance de plusieurs transporteurs peu structurés, diminuant ainsi la pression de la concurrence. Aussi, vraisemblablement, les investisseurs ont apprécié la réactivité du management après le déclenchement de cette crise.

Qu'en est-il des autres sociétés du secteur ?

Nous avons avec l'ONCF et l'ONDA, deux autres acteurs du marché financier grâce au statut d'émetteur obligataire. Ainsi, l'ONCF a dégagé au premier semestre 2020 un RNPG de 658 millions de DH contre -954 millions de DH au premier semestre 2019 grâce à non courant de 2,2 milliards de DH, probablement en lien avec la réorganisation du capital de La Mamounia. Pour sa part, la perte opérationnelle s'est creusée à -881 millions de DH contre -354 millions de DH au premier semestre 2019. Aussi, le résultat d'exploitation 2020 S1 de l'ONDA a viré dans le rouge à -199 millions de DH contre 648 millions de DH au premier semestre 2019 à cause de la crise et de son impact sur le transport aérien. Ainsi, le résultat net a atteint -257 millions de DH contre 351 millions de DH au premier semestre 2019.

Sociétés Cotées

Vigeo Eiris actualise la notation des risques de durabilité

Vigeo Eiris a publié, jeudi, la liste des entreprises cotées à la Bourse de Casablanca et/ou émettrices de titres obligataires ayant obtenu les meilleures notations "Top performers" de leur démarche de responsabilité sociale et de gestion de leurs risques de durabilité.

Quatorze entreprises sur les quarante-quatre premières capitalisations du Maroc parviennent à obtenir cette distinction, indépendante et gratuite, issue de leur notation non sollicitée, réalisée par Vigeo Eiris pour le compte de plus de 300 fonds internationaux d'investissements et de gestionnaires de capitaux attentifs à la matérialité des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, indique Vigeo Eiris dans un communiqué. Dans le détail, onze groupes se distinguent par leur performance générale, à savoir Attijariwafa Bank, BCP, Bank of Africa, BMCI, Cosumar, LafargeHolcim Maroc, Itissalat Al-Maghrib, Lydec, Managem, OCP, SMI, tandis que trois autres se distinguent pour leur performance sur des thèmes spécifiques (Lesieur Cristal, Les Eaux Minérales d'Oulmes et Crédit du Maroc), précise le communiqué.

La notation a eu lieu au cours de l'année 2020, en conformité avec la méthodologie Vigeo Eiris, ajoute la même source, notant que le référentiel d'évaluation comporte 38 critères et plus de 330 indicateurs correspondant à des exigences normatives énoncées par les conventions et les recommandations internationales, notamment celles de l'ONU, de l'OIT et de l'OCDE. Chaque entreprise est notée sur la pertinence de ses indicateurs et l'efficacité de son système managérial par rapport à six domaines, à savoir le capital humain, les droits de l'Homme, l'environnement, l'éthique des affaires, la gouvernance ainsi que l'engagement sociétal.

Par ailleurs, le communiqué a fait savoir que le score moyen de la place de Casablanca évolue lentement (+3.5 points) pour atteindre 28.5 sur 100 (sur une échelle de 0 à 100) contre 25/100 en 2019, 24/100 en 2018, 22,7/100 en 2015, 21/100 en 2013 et 16,15/100 en 2011, relevant que le taux d'information disponible par rapport aux informations attendues est en hausse (53% en 2020 contre 47% en 2019, 43% en 2018 et 40% en 2017 et 2015).

Sur la période 2017-2020, la note allouée à la gouvernance a progressé de 6 points mais demeure faible (score moyen de 21,7/100), poursuit la même source, ajoutant que des progrès sont perceptibles en matière de respect des droits de l'Homme (+4,4 points) avec un score moyen de 35,9/100 inférieur aux moyennes observées par Vigeo Eiris au niveau international. Le score en matière d'Engagement sociétal progresse, quant à lui, de 3,7 points pour atteindre 34,5/100. Les critères relatifs à l'éthique des affaires et la gestion des ressources humaines sont en hausse de 4.3 et 3 points respectivement. Quant à la performance des entreprises marocaines en matière environnementale, elle demeure faible (score moyen de 24,1/100) avec une légère hausse par rapport à 2019 (21,9/100), d'après le communiqué, relevant que l'effet de la COP 22 que le Royaume avait accueillie en novembre 2016 semble s'essouffler alors même que quelques entreprises marocaines se distinguent grâce à des engagements et des indicateurs en ligne avec les meilleurs standards internationaux.

A noter que trois entreprises ont significativement amélioré leurs scores de 2020 par rapport à 2019, OCP (+27 points), LafargeHolcim Maroc (+23points), Lydec (+12points).

En ce qui concerne les thèmes spécifiques sur lesquels les entreprises recueillent les meilleurs scores, le communique cite notamment la définition de la stratégie environnementale", avec des scores supérieurs à 80/100 pour quatre entreprises, en ligne avec les meilleurs niveaux observés à l'international (Bank Of Africa, Managem, LafargeHolcim Maroc, SMI), l'amélioration continue des conditions et du contenu du dialogue social", avec un score de 88 sur 100 pour l'entreprise la plus avancée sur le sujet (Bank of Africa) et "Offre de produits et services verts" avec des scores probants à avancés, le plus élevé atteignant 84/100 (Bank of Africa, BMCI, AttijariwafaBank).

Il s'agit également de la "maitrise de la consommation d'énergie et réduction des émissions polluantes" avec 80/100 comme score le plus élevé (Bank of Africa, Lydec, SMI, OCP), du "respect des droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits" avec un score de 81/100 pour l'entreprise la plus performante sur le sujet (IAM, LafargeHolcim Maroc, Lydec, SMI, Managem), la "sécurité du produit",trois entreprises se distinguent (Cosumar, LafargeHolcim Maroc, Lesieur Cristal)avec un scoremaximum alloué de 81/100.

Citée par le communiqué, la directrice Afrique & Middle East à Vigeo Eiris, Ghizlaine Nourlil, s'est dite réjouis de voir que malgré la crise du Covid-19, les scores des entreprises s'améliorent, relevant que cela "témoigne d'une intégration de plus en plus importante des approches et pratiques RSE, ce qui va dans le sens des nouvelles réglementations internationales et nationales relatives au reporting extra-financier".

Cette reconnaissance Top Performers ainsi que l'indice ESG de la Bourse de Casablanca lancé le 27 septembre 2018 avec Vigeo Eiris ont pour vocation d'inciter les grandes entreprises marocaines à prendre conscience de l'importance croissante que les investisseurs internationaux accordent aux critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس
كلية الطب و الصيدلة فاس
FACULTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE FES
UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES

Service des Ressources Humaines
Unité du Personnel Enseignant

Avis de Concours

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès organise un concours pour le recrutement de **Trois (03) Professeurs Assistants (Session du 30/11/2020)**, et ce dans les disciplines suivantes :

Civils : 01 poste :

- **Pharmacologie** — **01** poste

Militaires: 02 postes :

- **Pharmacie Clinique** — **02** postes

1- Conditions de participation :
Le concours est ouvert aux candidats **Civils et Militaires** justifiant avoir validé le cursus normal du résidanat des centres hospitalo-universitaires siège des facultés de médecine et de pharmacie dont la durée est de quatre ans au moins pour les spécialités médicales, pharmaceutiques ou odontologiques et de cinq ans pour les spécialités chirurgicales ou la spécialité de médecine interne.

2- Dossier de candidature :
- Demande manuscrite adressé au doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès, cette demande devra indiquer le nom, prénom, adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.
- **Une attestation confirmant que le candidat a accompli le cursus normal de résidanat dans la spécialité objet du concours.**
- **02** photocopies certifiées conformes du diplôme de doctorat.
- **02** photocopies de la carte d'identité nationale certifiées conformes.
- **Deux (02)** épreuves de titres et travaux scientifiques **suivant la procédure de traitement des dossiers de candidature**.
- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.
- **Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature est le : 29/10/2020.**

Les modalités de déroulement des épreuves ainsi que la procédure de traitement des dossiers (**à respecter obligatoirement**) sont **affichés à la faculté et disponibles sur le site web** : **ww2.fmp-usmba.ac.ma.**

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès BP 1893 - km 2,200 Route Sidi Harazem - Fès - ww2.fmp-usmba.ac.ma facebook.com/fmp.usmba
+212 5 35 61 93 18 / 19 / 20 - Fax : +212 5 35 61 93 21 +212 6 39 09 70 56 secretariat.doyen.fmpf@usmba.ac.ma

L'investissement, axe névralgique d'une relance durable et inclusive

La promotion et la dynamisation de l'investissement, via le Fonds d'investissement stratégique, se veut un pilier fondamental pour réussir une relance durable et inclusive tant attendue par les acteurs économiques après cette crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19).

Baptisé «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» par SM le Roi Mohammed VI dans le discours royal adressé, vendredi, au parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature, ce Fonds est consacré au financement des chantiers phares d'infrastructures et à la consolidation des capitaux des entreprises à même de leur permettre de développer davantage leurs activités et par conséquent, préserver et créer de l'emploi.

Les partenariats publics-privés sont l'essence même de ce Fonds qui sera doté de 15 milliards de dirhams (MMDH) provenant du Budget de l'Etat.

«L'allocation de ces crédits incitera les partenaires marocains et internationaux à accompagner les interventions du fonds et à contribuer aux projets d'investissement à venir», a souligné SM le Roi.

Afin que ce Fonds puisse s'acquitter pleinement de sa mission, le Souverain a donné Ses Orientations pour qu'il soit doté de la personnalité morale et des structures managériales adéquates en vue de s'imposer comme un modèle de bonne gouvernance, d'efficience et de transparence.

Restructuration industrielle, innovation, activités à fort potentiel, petites et moyennes entreprises (PME), infrastructures, agriculture, tourisme … les domaines d'interventions du «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» sont autant diversifiés que pertinents.

S'il on prend le cas de l'agriculture, un effort colossal d'investissement est attendu au regard de la nouvelle stratégie «Génération Green 2020-2030» qui prévoit de grands projets agricoles et agro-industriels.

Le tourisme, un des secteurs les plus sinistrés par cette crise du covid-19, est aussi en quête de la moindre lueur d'espoir pour redémarrer l'activité de tout un écosystème de métiers (hôtellerie, restauration, transport touristique, etc) et essuyer les dommages de la crise sanitaire.

Pour gérer d'une manière optimale cette diversification, le Fonds s'appuiera sur des fonds sectoriels qui lui sont rattachés et ce, selon les domaines jugés prioritaires à chaque étape et en fonction des besoins de chaque secteur.

De l'avis de Mehdi El Fakir, économiste spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques, le «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» se base sur «un mode de gouvernance collégiale basé sur le qualitatif et orienté vers des objectifs et des résultats à même d'insuffler une nouvelle dynamique à l'économie nationale, de favoriser la création de nouveaux emplois et de préserver les sources de revenus».

Il est important que ce Fonds souverain puisse jouer pleinement son rôle innovateur afin de permettre la transformation des différentes structures sociétales économiques productives, en vue d'accompagner la mise en place de ce nouveau modèle de développement qui se veut inclusif et permet de créer de la valeur ajoutée ainsi que toutes les conditions du développement durable, a-t-il soutenu.

Pour sa part, Zakaria Meliani, Professeur universitaire à la faculté des sciences juridiques économiques et sociales (FSJES) de Mohammedia, a souligné que la création de ce fonds souverain aura un impact positif indéniable sur l'économie nationale, notamment en matière du partenariat public-privé national et international dans des secteurs prioritaires à l'instar de l'agriculture, du tourisme, des infrastructures, de l'innovation et de l'industrie.

Ledit fonds sera un modèle économique de qualité et une image de marque pour l'économie nationale, a-t-il soutenu. Et d'ajouter: «Sa création s'inscrit dans une perspective de relance de l'économie et de la sauvegarde et création des postes d'emplois touchés par la crise du covid-19».

Force est de constater que le «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» donnera certainement un coup de fouet à la croissance économique pour repartir sur des bases solides et bâtir un futur prospère plein de perspectives pour les entreprises, en général, et particulièrement pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et les auto-entrepreneurs.

Chakib Alj, Pdt de la CGEM

« Le Discours royal détermine les leviers du modèle de développement souhaité »

Le Discours Royal détermine les leviers du modèle de développement économique et social souhaité pour le Royaume, a souligné le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

«Le discours de SM est très clair. La CGEM se sent concernée à la fois sur le modèle de développement, sur la relance économique et sur la protection sociale», a dit M. Alj dans une déclaration à la MAP.

Il s'agit d'un plan de relance économique ambitieux, du renforcement de la protection sociale, de l'application des règles de bonne gouvernance et de la réforme de l'Administration, a poursuivi le patron des patrons.

Et d'ajouter: «Sa Majesté a souligné l'importance d'un pacte social triangulaire, impliquant l'État et les partenaires économiques et sociaux, comme clé de réussite de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale. Cette contractualisation doit être fondée sur le principe de corrélation entre droits et obligations».

Parallèlement, M. Alj a relevé que le Souverain a également mis l'accent sur le rôle moteur que jouera le «Fonds Mohammed VI pour l'Investissement» dans la promotion de l'investissement et la sortie de crise.

Ce fonds, qui sera doté de 15 milliards de dirhams (MMDH) du budget de l'État, permettra d'offrir aux secteurs productifs le soutien nécessaire et de financer les grands projets envisagés, dans le cadre de partenariats public-privé et ce, tout en s'appuyant sur des fonds sectoriels spécialisés qui lui seront rattachés, a précisé le président de la CGEM.

Il a aussi indiqué que le discours royal a insisté sur la priorité qui doit être donnée à l'agriculture et au développement rural dans la dynamique de relance de l'économie.

Par ailleurs, M. Alj a fait remarquer que le Souverain a souligné la nécessité d'améliorer les conditions de vie des citoyens à travers la généralisation de la couverture médicale obligatoire d'ici 2022, des allocations familiales, des pensions de retraite et de l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) pour les Marocains ayant un emploi stable.

Pour ce faire, Sa Majesté a appelé à une large concertation avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce chantier, via la mise en place d'une instance de régulation et de coordination des différents mécanismes du système de protection sociale», a-t-il souligné.

En outre, le Souverain a relevé que la relance de l'économie nationale et le renforcement de la protection sociale doivent nécessairement être déployés dans le cadre d'une bonne gouvernance et à travers une Administration exemplaire et innovante, a noté M. Alj.

Et de conclure: «La CGEM œuvrera à appliquer scrupuleusement la feuille de route déclinée par le discours de Sa Majesté».

Liquidité des banques

BAM : atténuation du besoin en septembre

Bank Al-Maghrib a annoncé, jeudi, la mise en place d›un seul numéro standard «080 200 11 11». Ce numéro permet d›appeler l›ensemble des services centraux ainsi que toutes succursales et agences de la Banque centrale.

Le besoin en liquidité des banques s'est atténué, au cours du mois de septembre 2020, à 97,4 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, contre 106,2 MMDH en août, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Cette atténuation reflète la hausse des réserves de change de la Banque centrale et la baisse de la monnaie fiduciaire, explique BAM dans sa revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière du mois d'octobre 2020. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a adapté l'encours global des interventions à 105,1 MMDH, incluant principalement 27,8 MMDH à travers les avances à 7 jours, 39 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 32,6 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement de la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME) et 5,6 MMDH au titre des opérations de swap de change, fait savoir la même source, précisant que le taux interbancaire s'est établi à 1,5% en moyenne.

Sur les autres marchés, les taux des bons du Trésor n'ont pas connu des variations significatives en septembre aussi bien sur le compartiment primaire que secondaire.

Pour les taux de rémunération des dépôts à terme, ils ont diminué en août de 19 points de base à 2,40% pour ceux à 6 mois et de 8 points à 2,69% pour ceux à un an. S'agissant des taux débiteurs, les résultats de l'enquête de BAM auprès des banques relatifs au deuxième trimestre 2020 font ressortir un recul du taux moyen global de 29 points de base à 4,58%.

Par secteur institutionnel, les taux assortissant les prêts aux entreprises ont marqué une baisse de 26 points, recouvrant des diminutions de 65 points pour les TPME et de 28 points pour les grandes entreprises.

Pour les taux appliqués aux particuliers, ils ont reculé de 11 points, avec un repli de 119 points pour les comptes débiteurs et les crédits de la trésorerie et un accroissement de 34 points pour les crédits à la consommation.

Changes : le dirham s'apprécie face à l'euro

Le dirham s'est apprécié de 0,5% par rapport à l'euro et de 0,18% vis-à-vis du dollar américain entre les mois d'août et de septembre, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Pour ce qui est des opérations de BAM avec les banques, aucune séance d'adjudication n'a été tenue depuis avril 2018, indique la Banque centrale dans sa revue de la conjoncture économique, monétaire et financière d'octobre.

Au niveau du marché interbancaire, le volume des échanges de devises contre le dirham s'est établi à 19,5 milliards de dirhams (MMDH) en août dernier, en hausse de 2,8 MMDH par rapport au même mois de l'année précédente.

S'agissant des opérations des banques avec la clientèle, leur volume s'est situé en août à 17,6 MMDH pour les achats au comptant et à 8,7 MMDH pour ceux à terme. Les ventes ont, quant à elles, porté sur un montant de 20,6 MMDH pour les opérations au comptant et de 1,6 MMDH pour celles à terme. Ainsi, la position nette de change des banques, qui renseigne sur les disponibilités effectives en devises du système bancaire, est ressortie positive à 6,6 MMDH à fin août, après 5,7 MMDH à fin juillet 2020.

ROYAUME DU MAROC
SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE
CHAMBRE D'ARTISANAT DE LA REGION DE RABAT SALE KENITRA

المملكة المغربية
كتابة الدولة المكلفة بالصناعة التقليدية والاقتصاد الاجتماعي
غرفة الصناعة التقليدية لجهة الرباط سلا القنيطرة

EN-GRH-07
Version : 01
Page : 1/1

RABAT : 2020 الرباط في :
N° : 2801/2 رقم :

إعلان

عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية

لولوج درجة تقني من الدرجة الأولى و درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى

و درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

تنظم غرفة الصناعة التقليدية لجهة الرباط سلا القنيطرة، يوم الاثنين 02 نونبر 2020 بمقرها الكائن ب: 40 زنقة عبد الله العياشي حي السويسي الرباط، امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة مستخدمي الغرفة، وذلك لولوج الدرجة التالية:

الدرجة الممتحن بشأنها	الشروط المطلوبة	عدد المناصب
تقني من الدرجة الأولى (السلم 11)	ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تقني من الدرجة الثانية (السلم 10)	1
مساعد إداري من الدرجة الأولى (السلم 8)	ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية (السلم 7)	1
مساعد تقني من الدرجة الثانية (السلم 7)	ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة (السلم 6)	1

توجه طلبات الترشيح الى السيد رئيس غرفة الصناعة التقليدية لجهة الرباط سلا القنيطرة على العنوان التالي: 40 زنقة عبد الله العياشي حي السويسي - الرباط - ، و يعتبر تاريخ 25 اكتوبر 2020 آخر أجل لإيداع طلبات الترشيح.

الرئيس
عبد الرحيم الزكراوي

40, Rue abdallah ayachi – Quartier Souissi - Rabat
E-mail : chambreregionale@gmail.com

زنقة عبد الله العياشي - حي السويسي - الرباط
الالكتروني : chambreregionale@gmail.com

Relance progressive du tourisme national

Marrakech accueille un premier groupe de 160 touristes français

Un premier groupe de touristes français est arrivé samedi à l'aéroport international Marrakech-Menara et ce, dans le cadre des efforts du Royaume visant une relance progressive du tourisme national notamment, après de longs mois de fermeture des frontières nationales due à la crise sanitaire induite par la pandémie du coronavirus.

L'arrivée sur le sol national de ce groupe composé de 160 touristes français à bord d'un avion de la Royal Air Maroc (RAM) revêt une grande symbolique et se veut porteur d'un grand espoir pour l'ensemble des professionnels du secteur ainsi que des autorités compétentes qui ambitionnent de booster cette destination des plus prisées à l'échelle internationale.

Ces touristes qui seront hébergés dans le "Club Med" de la Palmeraie sont arrivés au Maroc grâce à un accord conclu entre la compagnie aérienne nationale et le célèbre opérateur touristique français.

Cet événement heureux a été, ainsi, célébré en grande pompe, par l'organisation à l'initiative de l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) en partenariat avec le Conseil Régional du Tourisme (CRT) de Marrakech-Safi, d'une grande cérémonie et ce, en présence d'un aréopage de responsables et d'opérateurs touristique, le temps de réserver un accueil des plus chaleureux aux premiers hôtes qui ont choisi le Maroc pour leur séjour touristique.

Ainsi, les touristes ont été accueillis chaleureusement par une haie d'honneur composée des responsables de l'ONMT, du ministère du tourisme, de la RAM, de l'Office National des Aéroports (ONDA), du CRT de Marrakech- Safi, et de responsables de la Confédération Nationale du Tourisme (CNT).

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le Directeur Général de l'ONMT, M. Adel El fakir, a souligné qu'il "était important pour nous, ONMT mais aussi ministère de tutelle, la RAM, l'ONDA et les professionnels du tourisme, d'être là pour accueillir ces touristes et montrer au monde que le Maroc est mobilisé pour bien accueillir ses hôtes et déployer toutes les mesures qui s'imposent, afin d'assurer leur sécurité sanitaire et faire en sorte que leur séjour se passe dans les meilleures conditions".

Tous les opérateurs touristiques sont aujourd'hui mobilisés pour travailler et préparer une relance progressive et pérenne du secteur du tourisme, a ajouté M. El Fakir, relevant que l'ONMT et l'ensemble des opérateurs touristiques ont tenu à être présents pour fêter symboliquement le retour des touristes au Maroc.

"Le Maroc a pris toutes les dispositions pour accueillir de nouveau ses visiteurs et ses invités dans des conditions sanitaires optimales", a-t-il ajouté lors de cette cérémonie grandiose.

"C'est un moment hautement symbolique pour l'ONMT, qui vient accueillir ici à Marrakech, la cité touristique au rayonnement mondial, les premiers touristes qui reviennent au Maroc", a-t-il dit avec grande fierté.

Lui emboitant le pas, le président de la Confédération Nationale du Tourisme (CNT), M. Abdellatif Kabbaj, a dit toute sa satisfaction et sa grande joie de voir les touristes revenir au Maroc.

"C'est le début d'un développement qui va se faire assez rapidement", s'est-il réjoui.

Cette cérémonie d'accueil des premiers clients du Club Med de Marrakech, rentre dans le cadre du plan de relance du tourisme national, élaboré par l'ONMT.

A rappeler que cette cérémonie marque ainsi l'une des premières opérations de retour des touristes internationaux au Maroc depuis le mois de mars dernier. D'autres opérations similaires sont prévues prochainement.

A noter que ces premières arrivées interviennent au moment où, de nombreux prestigieux établissements hôteliers et de grandes enseignes internationales au niveau de Marrakech et dans d'autres villes du Royaume sont en train de rouvrir leurs portes et que plusieurs compagnies aériennes étrangères ont annoncé la reprise prochaine de leurs vols vers le Royaume.

Conjoncture: des experts planchent à Rabat sur les perspectives et les défis de la LF 2021

Des experts dans le domaine de la fiscalité, réunis vendredi à Rabat, ont débattu des enjeux du système fiscal marocain ainsi que des différentes perspectives et défis inhérents à l'élaboration de la Loi de finances 2021 (LF-2021).

Ainsi, le secrétaire général de Transparency Maroc, Ahmed Bernoussi, a passé en revue les limites du système fiscal national, notamment au niveau du contrôle fiscal et du taux de participation citoyenne dans la préparation et la gestion du budget public, qui reste faible au Maroc comparativement à d'autres pays.

Il a, dans ce sens, souligné l'intérêt de consolider les principes de la transparence et de l'équité au sein du système fiscal, conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 39 de la Constitution qui consacre formellement ces principes.

De son côté, Abdelaziz Messaoudi, membre du conseil national de Transparency Maroc, a fait observer que le système fiscal marocain fait face à l'absence de l'équité, où seule une poignée d'entreprises, soit moins de 2% des sociétés paient plus de 70% des recettes fiscales, ajoutant que les impôts indirects, en particulier la TVA et la taxe intérieure à la consommation (TIC), constituent la première source de recettes fiscales de l'Etat, notamment avec plus de 50% dans les prévisions de la Loi de finances rectificative 2020.

Revenant sur l'historique de la création du système fiscal et son efficacité, il a noté que le système fiscal ne permet pas à l'Etat de disposer de ressources budgétaires suffisantes pour couvrir les dépenses publiques, et ce depuis plus de trois décennies après la réforme fiscale des années 1980.

Par ailleurs, le système fiscal mis en place depuis cette date est supposé être fondé sur la spontanéité des déclarations et des paiements de l'impôt, basée sur le développement du civisme fiscal et de la conformité fiscale volontaire, ayant trait à la transparence de ce système, a-t-il jouté, rappelant que l'équité, l'efficience et la transparence, sont des principes indispensables pour doter le Maroc de ressources stables et pérennes.

Pour sa part, l'experte en fiscalité et membre du conseil national de Transparency Maroc, Atika Ouarzazi, a mis en exergue les principaux points forts du contrôle fiscal au Maroc, qui permet à l'administration de collecter et recouvrer avec efficacité l'impôt, en appréhendant l'ensemble des comportements contraires à la législation fiscale, à savoir les erreurs et les fraudes, ayant pour effet d'éluder ou de minorer l'impôt.

Elle a relevé toutefois que la corruption demeure l'une des principales causes de la fraude fiscale, rappelant qu'"elle conduit à une allocation inefficace des ressources, à un type d'économie qui comprend des activités illégales ainsi que des revenus non déclarés pour lesquels des impôts devraient être payés, mais ne le sont pas".

C'est ainsi que le contrôle fiscal constitue un des piliers les plus importants de l'administration fiscale, a-t-elle poursuivi, notant qu'il existe plusieurs axes à améliorer dans ce sens, notamment le manque de moyens et d'effectifs ainsi que le manque de traçabilité des opérations effectués.

Dans le cadre des activités du projet "Justice fiscale, suivi budgétaire et participation citoyenne", réalisé en partenariat avec OXFAM, Transparency Maroc a organisé ce débat sous le thème "Lecture critique de la loi de finances rectificative 2020 et recommandations pour les perspectives et défis de la loi de finances 2021", au profit des représentants de partis politiques et de la société civile.

Banque Mondiale: 150 millions de personnes supplémentaires menacées d'extrême pauvreté à cause du COVID-19

A cause de la pandémie du Covid-19, l'extrême pauvreté dans le monde devrait augmenter en 2020 pour la première fois en plus de deux décennies, selon un nouveau rapport de la Banque Mondiale.

"On estime que la pandémie du COVID-19 poussera 88 à 115 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté cette année, le total atteignant jusqu'à 150 millions d'ici 2021, en fonction de la gravité de la contraction économique", indique l'institution financière basée à Washington dans un communiqué publié mercredi. La Banque Mondiale définit l'extrême pauvreté comme étant le fait de vivre avec moins de 1,90 dollar par jour, affectera probablement entre 9,1% et 9,4% de la population mondiale en 2020, selon le rapport biennal sur la pauvreté et la prospérité partagée. "Cela représenterait une régression au taux de 9,2% en 2017. Si la pandémie n'avait pas secoué le globe, le taux de pauvreté devrait chuter à 7,9% en 2020", indique-t-on. Le président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass, a indiqué à cet effet que "la pandémie et la récession mondiale peuvent faire tomber plus de 1,4% de la population mondiale dans l'extrême pauvreté" et pour inverser ce sérieux revers dans les progrès du développement et la réduction de la pauvreté, les pays "devront se préparer à une économie différente après le COVID, en permettant au capital, à la main-d'œuvre, aux compétences et à l'innovation de s'installer dans de nouvelles entreprises et de nouveaux secteurs". Selon le même rapport, un grand nombre des nouveaux pauvres se trouveront dans des pays qui ont déjà des taux de pauvreté élevés. Un certain nombre de pays à revenu intermédiaire verront ainsi un nombre important de personnes basculer sous le seuil de pauvreté extrême.

Photos : Akil Macao

Pour développer l'E-sport au Maghreb

1896 Sports Management et Nicecactus signent un partenariat stratégique

1896 Sports Management, société marocaine spécialisée dans les métiers du sport au sein du groupe KLEM et Nicecactus, plateforme esportive française, ont scellé, mardi à Paris, un partenariat stratégique visant à promouvoir le développement de l'esport au Maroc et dans la région.

En vertu de ce partenariat, des millions de joueurs amateurs de la région disposeront désormais d'un accès privilégié à Nicecactus.gg, une plateforme tout-en-un à la pointe de la technologie, et pourront ainsi profiter de leur méthode et d'outils innovants pour progresser dans l'esport, s'engager dans la compétition et accéder ainsi aux plus prestigieuses compétitions internationales.

Concrètement, Nicecactus a développé un écosystème pensé par des joueurs. Les fonctionnalités innovantes développées par Nicecactus ont toutes pour but d'accompagner le joueur dans son parcours pour s'améliorer et, pour ceux qui l'ambitionnent, atteindre les plus hautes sphères de l'esport mondial.

Pour ce faire, l'utilisateur pourra par exemple apprendre via des guides vidéo des meilleurs joueurs français de League of Legends, Fortnite, CSGO et bien d'autres jeux. Des exercices lui seront également dispensés en corrélation avec un système de suivi des statistiques qui permettra à chacun de s'améliorer en continu. Enfin, la partie compétition permettra aux plus motivés de pouvoir progresser encore plus en se mesurant à d'autres utilisateurs de Nicecactus. Il est à noter que les tournois disponibles sur Nicecactus.gg rapportent tous des prix aux joueurs arrivant dans les premières positions et offrent parfois des places qualificatives à des événements encore plus importants et encore mieux rémunérés.

Ce partenariat entre 1896 Sports Management et Nicecactus permettra de développer l'esport, qui connaît déjà un essor depuis quelques années dans la région, à travers la détection, la formation et l'accompagnement des jeunes talents. Cela donnera également la possibilité, selon les deux sociétés, aux parties-prenantes (médias, annonceurs, détenteurs de droit, etc...) de disposer d'un canal de conversation privilégié avec l'audience très recherchée des 12-35 ans.

« Ce partenariat avec 1896 Sports Management s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de développement à l'international. Il nous permettra d'accéder à un bassin de plusieurs millions de gamers dans la région avec la possibilité d'accompagner les plus talentueux vers une carrière professionnelle. », a déclaré Mike Hessabi, Co-Fondateur et Président de Nicecactus.

« Pour nous, c'est une opportunité de renforcer notre expertise dans l'esport en bénéficiant d'une plateforme spécialisée à la pointe de la technologie. Cela étoffera aussi la panoplie de services proposée à nos clients qui auront la possibilité de converser différemment avec les cibles 12-35 ans. », a ajouté Mohamed Guessous, Directeur Général de 1896 Sports Management.

Microsoft : le télétravail devient permanent

Microsoft a décidé d'autoriser ses employés à travailler depuis leur domicile de façon permanente mais ceux qui feront ce choix devront renoncer à leur espace de travail dédié dans les locaux du géant américain, selon une information du site d'informations spécialisées The Verge, confirmée par le groupe.

Alors que la grande majorité des employés de Microsoft travaille encore à domicile en raison de la pandémie de Covid-19, le fabricant de logiciels a dévoilé en interne des directives sur le « lieu de travail hybride » pour permettre une plus grande flexibilité une fois que les bureaux américains rouvriront, explique le site qui a eu accès à la note.

Interrogée par l'AFP, la société co-fondée par Bill Gates a confirmé avoir partagé en interne des lignes directrices cette semaine pour offrir des options aux employés afin de planifier à l'avance le retour au travail en toute sécurité.

« Notre objectif est de faire évoluer la façon dont nous travaillons au fil du temps », a indiqué un porte-parole. « Notre modèle hybride offre de la flexibilité et permet à certains employés de continuer à travailler à domicile tandis que d'autres retourneront sur les sites de travail Microsoft ».

« Microsoft permettra désormais aux employés de travailler librement à domicile pendant moins de 50% de leur semaine de travail, ou aux managers d'approuver le travail à distance permanent », écrit le site d'informations spécialisées dans les hautes technologies The Verge.

Microsoft embrasse ainsi le mouvement initié dans le secteur des hautes technologies avec des entreprises comme Facebook, qui autorise déjà le télétravail permanent.

En contrepartie, les employés de Microsoft devront renoncer à l'espace de bureau qui leur avait été attribué. Ils garderont toutefois la possibilité d'utiliser « l'espace de contact disponible dans les bureaux de Microsoft ».

« La pandémie du Covid-19 nous a tous mis au défi de penser, de vivre et de travailler selon des modes nouveaux », a estimé Kathleen Hogan, directrice des ressources humaines de Microsoft, citée dans la note transmise aux employés.

« Nous offrirons autant de flexibilité que possible pour prendre en charge les styles de travail individuels, tout en équilibrant les besoins de l'entreprise et en veillant à vivre notre culture d'entreprise », ajoute-t-elle. Certains postes ne pourront toutefois pas être assurés en télétravail permanent tels que ceux nécessitant l'accès aux laboratoires de recherche sur les logiciels, l'accès aux centres de données ou aux formations du personnel.

« Il n'y a pas de solution universelle compte tenu de la variété des rôles, des exigences de travail et des besoins commerciaux que nous avons chez Microsoft », a précisé un porte-parole.

De plus, les employés en télétravail pourront être autorisés à déménager dans le pays. Dans ce cas, la direction se réserve la possibilité de changer les conditions de salaire et les avantages y étant associés, indique encore The Verge.

Il est à noter qu'au 30 juin, 163.000 personnes étaient employées par Microsoft, dont 96.000 aux Etats-Unis.

ADM : le digital au service des usagers

Un programme pour mettre le digital au profit des usagers de l'autoroute

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et la Fondation MAScIR (Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation And Research) ont conclu un accord-cadre de coopération dans le domaine de la recherche et du développement scientifique et technologique. L'objectif est de développer un programme de recherche répondant aux besoins de ADM dans le cadre du chantier ambitieux qu'elle mène pour la transformation et la modernisation de son activité d'exploitation.

ADM a conclu précédemment plusieurs accords de coopération technique avec des partenaires étrangers, leaders dans le domaine du télépéage, pour accompagner et accélérer la mise en place de solutions digitalisées. Aujourd'hui cet accord-cadre entre ADM, l'UM6P et la Fondation MAScIR s'inscrit, selon ADM, dans la volonté de développer davantage la R&D marocaine pour hisser l'expertise et le savoir-faire nationaux, et placer l'offre de service public dans le domaine autoroutier au niveau des grands standards internationaux.

Ainsi, les trois institutions nationales ont convenu de mettre en œuvre leur expertise pour mener des projets en lien avec la gestion automatisée du trafic, l'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'Intelligence Artificielle, pour la modernisation des systèmes de péage et de la gestion de l'infrastructure autoroutière.

Les utilisateurs d'Apple privés de Fortnite jusqu'à l'été 2021

Le jeu Fortnite ne reviendra pas sur les iPhone avant l'été 2021, à moins que son éditeur, Epic Games, ne fasse machine arrière dans sa bataille contre Apple, a confirmé vendredi dernier la justice californienne.

La juge Yvonne Gonzalez Rogers a refusé de forcer Apple à réinstaller le jeu de tir et de survie sur ses appareils, comme le demandait Epic Games.

A rappeler que l'éditeur de Fortnite s'est lancé dans une bataille contre le géant de l'électronique et des technologies, dont il juge les pratiques « tyranniques » sur iOS, son système d'exploitation d'appareils mobiles.

Il lui reproche de prélever une taxe beaucoup trop élevée (30%) sur les transactions des consommateurs réalisées via l'App Store.

En août, Epic Games a tenté de contourner le système de paiement d'iOS, et donc les commissions. Le géant des technologies a immédiatement banni Fortnite de son magasin, et les utilisateurs d'iPhone et d'iPad ne peuvent plus télécharger le jeu, ou, s'ils l'ont déjà, ils n'ont plus accès aux mises à jour essentielles à son bon fonctionnement.

LES APPELS D'OFFRES

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale
du Centre Nord
Avis d'appels d'offres ouvert - N° 84 DR5/2020**

La Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès lance l'appel d'offres suivant:
N° AO84 DR5/2020
Objet: Entretien des appareils de mesure en continu des centres de production relevant de SP5/1
Estimation :
360.000,00 DH TTC
Caution : 3.600,00 DHS
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Ces consultations sont ouvertes uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
Les dossiers de consultation sont consultables et téléchargeables sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88, rue du Soudan B.P. A 27, Ville nouvelle Fès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le 05/11/2020 à 09 heures la Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

****

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
- Branche Eau -
Direction régionale
du Centre Nord
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 117DR5/2020**

La Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau -, sise à Fès lance le présent appel d'offres qui concerne : Renforcement de l'AEP du centre Ain Leuh- Lot : Conduite-.
Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 2.280.000,00 DHS TTC .
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 22.800,00 DH [ou son équivalent en devise librement convertible].
Les dossiers de consultation sont consultables et téléchargeables sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88, rue du Soudan B.P. A 27, Ville nouvelle Fès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le 05/11/2020à 09 heures à la Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale
du Centre Nord
Avis d'appel d'offres ouvert-
N° 121 DR5/2020**

La Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès lance l'appel d'offres suivant:
N° AO : 121 DR5/2020
Objet : Mise en place de vidéosurveillance aux stations de traitement de Fès et Bab Louta
Estimation :
1 800 000 ,00 DH TTC
Caution : 18000,00 DH
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise àFès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu 05/11/2020à 9 heures à la Direction Régionale du Centre Nordde l'ONEE-Branche Eau, 88 rue du Soudan Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

****

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale
du Centre Nord
Avis d'appel d'offres ouvert-
AON°125DR5/2020**

La Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès lance l'appel d'offres suivant:
N° AO125DR5/2020
Objet : Renforcement de l'AEP du centre Ain Leuh - Lot Equipement
Estimation DH TTC :
960 000,00
Caution DH : 9600,00
Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise àFès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le05/11/2020à 09 heures à la Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau, 88 rue du Soudan Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail marocain des marchés publics.

****

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
- Branche Eau -
Direction Régionale
du Centre Nord
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 126 DR5/2020
Séance publique**

La Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau -, sise à Fès lance l'appel d'offres suivant :
N° AO126 DR5/2020
Objet : Achat de fournitures de bureau et fournitures photocopieurs et fax pour le siège de DR5, SP5/1, AM5/2, AM5/6, AS5/1 et SP5/4.
Estimation :
303.554,40 DHS TTC
Caution : 3.100,00 DH
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
Les dossiers de consultation sont consultables et téléchargeables sur le portail des marchés publics à l'adresse :https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88, rue du Soudan B.P. A 27, Ville nouvelle Fès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le 05/11/2020à 09 heures à la Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 88 rue du Soudan, Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

****

**Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale
du Centre Nord
Avis d'appel d'offres ouvert-
AON°128DR5/2020**

La Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès lance l'appel d'offres suivant:
N° AO128 DR5/2020
Objet : Travaux de gestion des stations de reprise au centre BSSABSSA
Estimation DH TTC : 180660,00
Caution DH : 3 000,00
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma/ (Espace Entreprise – rubrique Achats).
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction régionale du centre nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Fès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le05/11/2020 à 09 heures à la Direction Régionale du Centre Nord de l'ONEE-Branche Eau, 88 rue du Soudan Ville nouvelle Fès.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement au niveau du portail Marocain des Marchés Publiques.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Préfecture M'diq - Fnideq
Conseil préfectoral
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 08/B.P/ 2020.**

Le : Mercredi 04 Novembre 2020 à11h, il sera procédé, au siège du conseil Préfectoral de la Préfecture M'Diq-Fnideq, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour :
« Travaux d'éclairage public entre Giratoire RN16 et commune Ellyenne».
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au : service des marchés du conseil Préfectoral, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma
Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de :
Vingt Mille Dirhams
(20.000,00 DH)
L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de: Quatre Cent Soixante Et Un Mille Sept Cent Soixante Dirhams (461.760,00 dh TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29, 31et 34 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service des Marchés du conseil Préfectoral de la Préfecture M'diq - Fnideq.
- Soit les déposer contre récépissé au service des marchés du conseil Préfectoral
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics en application les dispositions de l'article 148 du DMP.
Important : les concurrents doivent fournir les échantillons conformément aux dispositions du règlement de consultation et le CPS, ainsi que les certificats et attestations exigés, 24 heures avant la date d'ouverture des plis (Le Mardi 03/11/2020 à 14 h au siège de la préfecture M'diq-Fnideq)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 8 du Règlement de Consultation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Préfecture M'diq - Fnideq
Conseil préfectoral
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 09/B.P/2020.**

Le Mercredi 04 Novembre2020 à 14h, il sera procédé, dans les bureaux du conseil Préfectoral de la Préfecture M'Diq-Fnideq à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour :
Travaux de construction d'un stade à la ville de Martil - préfecture M'diq-Fnideq - lot 2 : charpente métallique.
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : service des marchés du conseil Préfectoral, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma
Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Cent Mille Dirhams (100.000.00 DHS).
L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de: Trois Million Cent Vingt Mille Trois Cent Dirhams
(3.120.300,00 dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27.29 et31du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service des Marchés du conseil Préfectoral de la Préfecture M'diq - Fnideq.
- Soit les déposer contre récépissé au service des marchés du conseil Préfectoral
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics en application les dispositions de l'article 148 du DMP.
LE DOSSIER TECHNIQUE doit comprendre:
Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.
Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivantes :
Secteur : L Classe : 2
Qualifications exigées : L8
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 8 du Règlement de Consultation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'économie,
de finances et de la réforme
de l'Administration
Trésorerie Générale
du Royaume
Réf : DRSI/DBL/SA
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
N°55/2020/TGR
Réservé aux petites
et moyennes entreprises
nationales, coopératives, unions
des coopératives
et auto entrepreneurs**

Le 24 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Trésorerie Générale du Royaume (Division du Budget et de la Logistique), Sise à : Rue Al Andaloussia Hay Riad - Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'acquisition de fournitures diverses pour matériels informatiques pour le compte de la Trésorerie Générale du Royaume, en deux lots séparés:
•Lot n°1 : Acquisition de Toners pour imprimantes HP pour le compte de la Trésorerie Générale du Royaume ;
•Lot n° 2 : Acquisition de fournitures pour imprimantes Lexmark pour le compte de la Trésorerie Générale du Royaume.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Trésorerie Générale du Royaume (Secrétariat de la Division du Budget et de la Logistique), Sise à : Rue Al Andaloussia Hay Riad – Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publicshttps://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/
Le Montantdu cautionnement provisoire est fixé comme suit :
• Lot n°1 : trente mille dirhams (30.000,00 DH).
• Lot n°2 : soixante dix mille dirhams (70.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :
• Lot n°1 : Un million quinze mille deux cent dirhams Toutes Taxes Comprises (1.015.200,00 DH TTC).
• Lot n°2 : Deux millions quatre cent trente mille dirhams Toutes Taxes Comprises (2.430.000,00 DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Secrétariat de la Division du Budget et de la Logistique de la Trésorerie Générale du Royaume, Sise à : Rue Al Andaloussia,Hay Riad – Rabat;
- soit les déposer, contre récépissé, au Secrétariat de la Division du Budget et de la Logistique de la Trésorerie Générale du Royaume, Sise à : Rue Al Andaloussia, Hay Riad – Rabat;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.
En application des dispositions :
- de l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) ;
- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).
Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.
Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et par l'article 9 du règlement de consultation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère des Habous
et des Affaires Islamiques
Délégation régionale
de Rabat Salé Kénitra
Service de construction
et d'équipement
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N°19/2020/DRAIRSK/BHP
Séance publique**

Le 04/11/2020 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunion à la délégation régionale des affaires islamiques de Rabat Salé Kenitra 25, Rue Oujda, Hassan Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, ayant pour objet :
Travaux d'aménagement de la mosquée OMAR SEQUAF sise à Diour Jamea avenue Hassan II à RABAT en lot unique.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service de construction et d'équipement à la délégation régionale des affaires islamiques de Rabat Salé Kenitra 25, Rue Oujda Hassan Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma,
- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 36 de l'arrêté n° 13.258 du 13 Septembre 2013 Fixant le règlement de passation des marchés de travaux, fournitures et services conclu par l'administration des Habous au profit des Habous publics.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50.000,00 DH (Cinquante mille dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42 et 44 de l'arrêté n° 13.258 précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la délégation régionale des Affaires Islamiques de Rabat Sale Kénitra 25 Rue Oujda Hassan, Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Visite des lieux : Il est prévu une visite des lieux à LA MOSQUEE OMAR SEQUAF SISE A DIOUR JAMEA AVENUE HASSAN II A RABAT le 22/10/2020 à 10 h00 mn
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
Cet avis d'appel d'offre exige la copie certifiée conforme de l'attestation de qualifications et de classification suivante :
Secteur : A Classe : 5
Qualifications exigées : A.5
N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces suivantes :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation.
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent à exécuter lesdites prestations, avec indication de la nature des prestations, le montant, et l'année de réalisation, ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région
de Laayoune Sakia El Hamra
Province de Laayoune
Secrétariat général
DBM
Avis d'appel d'offres ouvert
N°26 /WRLSH/BG/2020**

Le 03/11/2020, à 11h00 il sera procédé aux bureaux de la Wilaya de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra sis Place Prince Héritier Laâyoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
N° A.O : 26/WRLSH/BG/ 2020
Date et heure d'ouverture des plis : 03/11/2020 à 11H00
Objet : travaux de construction de 18 logements de fonction à la ville de Laâyoune :
Lot 01 : construction de 12 logements de fonction à Hay Chouhada à la ville de Laâyoune.
Cautionnement provisoire (DH) : 160 000.00 Cent Soixante Mille
Estimation (DH) TTC :
10 789 000.00 Dix million sept cent quatre vingt neuf mille
N° A.O : 26/WRLSH/BG/ 2020
Date et heure d'ouverture des plis : 03/11/2020 à 11H00
Objet : travaux de construction de 18 logements de fonction à la ville de Laâyoune :
Lot 02 : construction de 06 logements de fonction à Hay Al Massira à la ville de Laâyoune.
Cautionnement provisoire (DH) : 85 000.00 Quatre vingt cinq mille
Estimation (DH) TTC :
5 823 000.00 Cinq million huit cent vingt trois mille.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des Marches du Secrétariat Général de la Province de Laâyoune sis Place Prince Héritier Laâyoune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le prix d'acquisition des plans et des documents technique est fixé à cinquante dh (50.00dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé au service des Marches du Secrétariat Général de la Province de Laayoune.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification délivré par le ministère de l'équipement ; du transport de la logistique et de l'eau pour les domaines d'activités suivantes :
LOT 01 : Secteur : A Qualification: A2 Classe : 3.
LOT 02 : Secteur : A Qualification: A2 Classe : 4.
Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification, toutefois ils doivent présenter un dossier technique comme indiqué au règlement de consultation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région de
Laayoune Sakia El Hamra
Province de Laayoune
Secrétariat général
DBM
Avis d'appel d'offres ouvert
N°29 /WRLSH/BG/2020**

Le 03/11/2020, à 12h00, il sera procédé aux bureaux de la Wilaya de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra sis Place Prince Héritier Laâyoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : travaux de construction de quatre 04 logements de fonction à la province de Laâyoune.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des Marches du Secrétariat Général de la Province de Laâyoune sis Place Prince Héritier Laâyoune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante mille dhs dirhams (60.000,00dh)
Le prix d'acquisition des plans et des documents technique est fixé à cinquante dh (50.00dh).
- L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (3 998 500.00 dh) trois million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent DH TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé au service des Marches du Secrétariat Général de la Province de Laayoune.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification délivré par le ministère de l'équipement ; du transport de la logistique et de l'eau pour les domaines d'activités suivantes :
Secteur A, Qualification A – 2, Classe 4.
Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification, toutefois ils doivent présenter un dossier technique comme indiqué au règlement de consultation.

****

**Royaume du Maroc
Ministère de l'interieur
Wilaya de la région de
Laayoune Sakia El Hamra
Province de Laayoune
Secrétariat général
Avis d'Appel d'offres ouvert
N°27/WRLSH/BG/2020**

Le 03/11/2020 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Laâyoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Travaux de construction du 6ème district urbain à la ville de Laayoune.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de Laâyoune (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente mille DH (30 000,00Dhs).
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de un million sept cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quatorze dirhams TTC
(1 795 194,00Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
•Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
•Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Laâyoune (division de budget et des marchés/service des marchés).
•Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
•Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

****

**ITISSALAT AL -MAGHRIB
Direction régionale
d'Agadir
Avis de Report
Consultation ouverte**

Le Directeur Régional d'Itissalat Al Maghrib Agadir, informe les sociétés intéressées par la consultation N°73/DRA/2020/PR578571 concernant Acquisition de pièces de rechange pour normalisation des sites solaires relevant de la DRA que la date limite pour la remise des plis est reportée jusqu'au Vendredi 16 octobre 2020 à 16 heures.
Le cautionnement provisoire est fixé à: 10 000,00 (Dix Mille dirhams)
Tél: 05 28 23 00 90 / Fax: 05 28 22 14 14.

LES APPELS D'OFFRES

Royaume du Maroc
Agence nationale des ports
Direction régionale méditerranée
Direction du port de Nador
Avis d'appel d'offres ouvert N°30DRM-ANP2020

Le 03/11/2020 à 10 H 00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Maintenance des ambulances aux ports de Nador et d'Al Hoceima.
Le dossier d'appel d'offres peut-être retiré à la Direction Régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar.
Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 19 du présent règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le règlement de l'ANP peut être téléchargé sur le site www.anp.org.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :1300,00DH
L'estimation annuelle du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de:120.000,00DH. HT
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°20-14 en date du 04/09/2014 ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12du règlement de la consultation.
Les concurrents installéset non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Régionale Méditerranée Direction du Port de Nador.
Tél : 06 14 58 96 57 / 06 20 30 42 36 / 06 20 69 53 10
Fax : 05 36 34 85 34 /
B.P : 505 BéniEnsar, Nador.

****

Royaume du Maroc
Agence nationale des ports
Direction régionale méditerranée
Direction du port de Nador
Avis d'appel d'offres ouvert N°31DRM-ANP2020

Le 03/11/2020 à 10 H 00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Audit de certification et de suivi du port de Nador et d'Al Hoceima selon la norme ISO 14001/VERSION 2015
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar.
Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics dans les conditions prévues à l'article 19 du présent règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le règlement de l'ANP peut être téléchargé sur le site www.anp.org.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :1 000,00DH
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :50.000,00DH.HT
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale Méditerranée et Direction du Port de Nador sise Béni Ensar.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°20-14 en date du 04/09/2014 ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09du règlement de la consultation.
Les concurrents installéset non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation ;
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction régionale Méditerranée Direction du Port de Nador.
Tél : 06 14 58 96 57 / 06 20 30 42 36 / 06 20 69 53 10
Fax : 05 36 34 85 34 /
B.P : 505 BéniEnsar, Nador.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis de la consultation architecturale N°12/2020

Le 04/11/2020 à 10heures.Il sera procédé, dans la salle de réunion de Mr. le secrétaire Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :l'étude architecturale et le suivi du projet de construction d'un foyer féminin et d'une crèche au douar ouled Driss Tahtaniyine, au profit de la collectivité ethnique Lamghafra ouled Driss, à la C.T IgoudarLamnabha, province de Taroudannt.
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
-Foyer féminin :330.000,00 Dhs (Trois cent trente mille dirhams).
-Crèche maternelle :215.000,00 Dhs (Deux cent quinze mille dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101,102 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la province de Taroudannt;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de la consultation architecturale.

****

Royaume du Maroc
Agence nationale des ports
Direction régionale méditerranée
Direction du port de Nador
Avis de report de l'appel
A la concurrence ouvert
N° 04/DDR/DRM-ANP/2020
Relatif à :« Octroi de quatre (4) autorisations pour l'exercice de l'activité de shipchandlingaux ports de Nador et d'Al-Hoceima»

Le Directeur régional Méditerranée et Directeur du Port de Nador porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel à la concurrence N°04/DDR/DRM-ANP/2020ayant pour objet : «octroi de quatre (4) autorisations pour l'exercice de l'activité de chipchandling aux ports de Nador et d'Al-Hoceima» :
Est reportée au 17/11/2020 à 10h00.
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction Régionale Méditerranée Direction du Port de Nador.
Tél. : 212 05 36 34 94 52 - 212 06 60 1176 92/93 / 94
Fax : 212 05 36 34 85 34.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Souss Massa
Direction provinciale d'Agadir Idaoutanane
Avis d'appel d'offres ouvert N° 24/INV-AGA/2020

Le 03/11/2020 à 09H30, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix n°24/ INV-AGA/2020 en lot unique, ayant pour objet:
Les travaux de construction de deux salles de classe normales et un bloc sanitaire à l'Unité scolaire INKOURMA – CR Imouzzer - Préfecture d'Agadir Idaoutanane.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à: 5 000,00 (Cinq mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 347 460,08 dhs (Trois cent quarante-sept mille quatre cent soixante dirhams et huit centimes) TTC.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les envoyer, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :
Secteur : A, Qualification exigée : A2, Classe minimale : 5
(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Souss Massa
Direction provinciale d'Agadir Idaoutanane
Avis d'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N°25/INV-AGA/2020

Le 03/11/2020 à 10H30, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au rabais ou à majoration n°25/ INV-AGA/2020 en lot unique, ayant pour objet:
Travaux d'aménagement et de mise à niveau du Centre « 2EME CHANCE » à l'Ecole ZINEB NEFZAOUIA à ANZA – CU d'AGADIR - Préfecture d'Agadir Idaoutanane -
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à : 18 000,00 (Dix Huit Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent quatre mille neuf cent cinquante dirhams et 18 centimes toutes taxes comprises
(1 204 950,18 dhs TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les envoyer, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :
Secteur : A - Construction, Qualification exigée : A5, Classe minimale : 4
(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.
- N.B : A propos de la visite des lieux
Une visite des lieux est prévue le : 20/10/2020 à 10H00 (date et heure du départ à partir du siège de la direction provinciale d'Agadir Idaoutanane).

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Souss Massa
Direction provinciale d'Agadir Idaoutanane
Avis d'appel d'offres ouvert N° 26/INV-AGA/2020

Le 03/11/2020 à 15H00, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix n° 26/ INV-AGA/2020 en quatre lots, ayant pour objet:
Lot n°1 – objet : travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée collégial al inbiâat et du lycée collégial Al Qods – CU d'Agadir - préfecture d'Agadir Idaoutanane.
Lot n°2 - objet : travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée collégial Ahmed Chaouqi et du lycée collégial Ibn Alhaitham -2eme tranche – CU d'Agadir - préfecture d'Agadir Idaoutanane.
Lot n°3 - objet : travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée collégial Al Maouahib et du lycée collégial Tagadirt N'âbadou – CR Drarga - préfecture d'Agadir Idaoutanane.
Lot n°4 - objet : travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée collégial Zoubair Bnou Lôuam – CR Tiqqi - préfecture d'Agadir Idaoutanane.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
LOT 1 - Cautionnement Provisoire : Vingt mille dirhams (20 000.00 DH) - Estimation (dirhams) :
1 285 932,00 Un million deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trente-deux dirhams
LOT 2 - Cautionnement Provisoire : Vingt-quatre mille dirhams (24 000.00 DH)- Estimation (dirhams) :
1 544 328,00 Un million cinq cent quarante-quatre mille trois cent vingt-huit dirhams
LOT 3 - Cautionnement Provisoire : Dix-neuf mille dirhams (19 000.00 DH) - Estimation (dirhams) :
1 242 866,40 Un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-six dirhams et quarante centimes
LOT 4 - Cautionnement Provisoire : Seize mille dirhams (16 000.00 DH) - Estimation (dirhams) :
1 005 492,00 Un million cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés, service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Agadir Idaoutanane ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les envoyer, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :
Lot 1, lot 2, lot 3 et lot 4 : Secteur : A - Qualification exigée : A5 - Classe minimale : 4
(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

****

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades
Avis d'appel d'Offres Ouvert N ° 06/2020/SONARGES
Relatif aux:
TRAVAUX DIVERS AU SIEGE DE LA "SONARGES".
Lot 1 : travaux d'électricité
Lot 2 : fourniture et installation d'équipements électriques

Le 10 novembre 2020 à Dix heures (10H00),il sera procédé, dans les bureaux de la Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES), sis au Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah, El Massira, CYM – Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour la réalisation des travaux divers au siège de la "SONARGES.
Le marché est réparti en deux (2) lots :
Lot 1 : travaux d'électricité
Lot 2 : fourniture et installation d'équipements électriques
Le dossier d'Appel d'Offres, peut être retiré auprès de la Direction Administrative et Financière de la SONARGES, sis au Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah, El Massira, CYM - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation du coût des travaux établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :
LOT 1 : travaux d'électricité :
329 778,00 DHS TTC (Trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante-dix-huit Dirhams Toutes Taxes Comprises).
LOT 2 : fourniture et installation d'équipements électriques :
288 000,00 DHS TTC
(Deux cent quatre-vingt-huit mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).
Ainsi, les cautionnements provisoires sont fixés à :
LOT 1 :9.000,00 DH
(Neuf Mille Dirhams).
Lot 2 :8.000,00 DH
(Huit Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans les bureaux de la SONARGES, au Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah, El Massira, CYM - Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre directement au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
La Direction Administrative et Financière de la SONARGES – Service des marchés.
Tél : 05 37 79 83 03– Fax : 05 37 79 30 96.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région Marrakech- Safi
Province de Youssufia
Cercle El Guentour
Caidat El Guentour
Commune El Guentour
Avis d'appels d'offres ouvert N° 06/2020

Le 04 Novembre 2020 à 11 h 00, Il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune El Guentour à l'ouverture des plis relative à :
Travaux d'adduction d'eau potable à la commune EL GUENTOUR
Le prix d'acquisition des plans est de 15,00 DHS/M2 (Quinze Dirhams/Mètre Carré)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000 ,00 dhs (Soixante Mille Dirhams).
L'Estimation du Coût des prestations établie par le Maitre d'Ouvrage est fixée à 3 957 192,00 DHS
(Trois million neuf cent cinquante sept mille cent quatre vingt douze dirhams zéro centimes).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'Article 4 du Règlement de Consultation
Le secteur et les qualifications minimales exigés est comme suit :
Secteur : C
Classe : 3
Qualifications Exigées : C1
La visite des lieux et prévue pour le 27 Octobre 2020 à 10 h 00 min, le départ aura lieu à partir du siège de la commune EL GUENTOUR
La date limite de dépôt des échantillons, arrêtés par l'article 19 du règlement de consultation relatif au projet d' travaux d'adduction d'eau potable à la commune EL GUENTOUR
est le 03 Novembre 2020 à 12 h 00 au Bureau du Président de la commune El Guentour .
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Président de la commune El Guentour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du Président de la commune El Guentour,
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner à travers le portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.

****

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Région de l'Oriental
Délégation provinciale De Berkane
Avis d'appel d'offres ouvert N° 04/2020

Le 03/11/2020 à 10 Heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la délégation du ministère de la santé à la Province de Berkane sis à Angle Bd Chouhada et Rue 20 Août Hay Hassani Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :
Maintenance préventive et curative incluant la remise en service des équipements de Radiologie relevant de la délégation du Ministère de la sante à la province de Berkane en lots séparés :
Lot n°1 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange de deux numériseurs de marque AGFA-CRX-35 avec reprographe et une table de radiologie standards conventionnelle de marque ITALRAY-PIXEL CP 650 installés aux CHP Ederrak et Hôpital de proximité Saidia, dépendants de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Lot n°2 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange d'une Table de radio non télécommandée de marque VILLA SYSTEM, model VZW2930RC2,59 et un amplificateur de brillance de marque VILLA SYSTEM , model ARCOVIS 2000 SB , installés au CHP Ederrak, dépendant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Lot n°3 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange d'une Table de radio non télécommandée de marque APELEM, model Camargue HV-COL, installé à l'Hôpital de Proximité Saidia, dépendant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Lot n°4 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange d'un numériseur multi-cassettes avec reprographe de marque KONICA MINOLTA , model REGIUS 110 HQ ,installé à l'Hôpital de proximité Saidia, dépendant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Lot n°5 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange d'un numériseur multi-cassettes avec reprographe de marque FUJIFILM, model FCR PROFECT CS PLUS, installé au CHP Ederrak, dépendant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Lot n°6 : La maintenance corrective et préventive incluant la remise en service y compris le changement des pièces de rechange d'un Mammographe de marque METAL TRONICA, installé à la clinique Mobile, dépendant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane.
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au bureau des marchés relevant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berkane, sis à Angle Bd Chouhada et Rue 20 Août Hay Hassani Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma,
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Lot N°1 : 1 200,00 dhs (Mille deux cent dirhams)
Lot N°2 : 1 000,00 dhs (Mille dirhams.)
Lot N°3 : 1 000,00 dhs (Mille dirhams dirham)
Lot N°4 : 600,00 dhs (Six cent dirhams)
Lot N°5 : 600,00 dhs (Six cent dirhams)
Lot N°6 : 1 000,00 dhs (Mille dirhams.)
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Lot N°1 : 73 600,00 dhs (Soixante Treize mille Six Cent dirhams)
Lot N°2 : 55 000,00 dhs (Cinquante cinq mille dirhams.)
Lot N°3 : 40 000,00 dhs (Quarante mille dirhams)
Lot N°4 : 20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)
Lot N°5 : 20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)
Lot N°6 : 30 000,00 dhs (trente mille dirhams)
Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés dépendant de la délégation du ministère de la santé à la Province de Berkane; sis à Angle Bd Chouhada et Rue 20 Août Hay Hassani Berkane,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyé par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Qu'il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres. www.marchespublics.gov.ma,
Il est prévu une visite des lieux le 20/10/2020 à 11 heures (voir article 4 du règlement de consultation).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Regionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du centre
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Jadida
Avis d'appel d'offres ouvert N°09/ 2020/ DREFLCD-C/DPEFLCD.ELJ (Séance publique)

Le Mardi 03 novembre 2020 à10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :L'exécution des travaux de sylviculture et conduite des peuplements sur 27Ha dans la forêt de BirJdid, Parcelle 6, Commune Territoriale de Mharza sahel, Cercle d'Azemmour, Province d'El Jadida, lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Dirhams(1.000,00 Dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Soixante-dix Mille Trois Cent Huit dirhams 00 Cts (70 308,00 dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida.
• Soit le déposé par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

LES APPELS D'OFFRES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Regionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du centre
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Jadida
Avis d'appel d'offres ouvert N°10/2020/ DREFLCD-C/DPEFLCD.ELJ
(Séance publique)

Le Mardi03Novembre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida, Avenue des FAR El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour l'Exécution desTravaux de production de Deux Cent Quatre Vingt Douze Mille (292.000) plants forestiers individualisés à la pépinière forestière d'Azemmour, Province d'El Jadida (lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent vingt Quatre Mille Huit Dirhams 00 Cts (424008,00 dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification d'El Jadida.
• Soit le déposé par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les concurrents doivent déposer dans le bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'EL Jadida un échantillon du type de portoir rigide alvéolé qu'ils proposent pour la réalisation des travaux d'élevage des plants aussi bien que les fiches techniques descriptives de la tourbe commerciale et du matériau aérateur (en cas du choix de la perlite ou vermiculite), qui seront utilisés pour la production de plants avant le 02/11/2020 à 10 Heures limite pour le dépôt des échantillons ou autres.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation
Le dossier technique comprenant :
Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier
La catégorie minimale et les qualifications exigées sont :
Secteur : 4
Qualification exigée : 4.1
Catégorie : 3
Les concurrents non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces suivantes :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les hommes d'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Midelt
Cercle de Boumia
Annexe de Tounfite
Ct de Sidi Yahya Ou Youssef
Avis de concours interne d'examen professionnel

Le président de la commune de SIDI YAHYA OU YOUSSEF, annonce qu'un concours d'examen professionnel au titre de l'année 2020 d'accès au grade de adjoint technique (échelle 7) nombre de poste (02) ; sera organisé le 30/10/2020 au siège de la commune de Sidi Yahya Ou Youssef à 10 heure : Examen écrit
Les candidats retenus seront informés pour l'examen oral.
Ce concours est ouvert aux adjoint technique ayant passés aux moins Six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique échelle 6 dans la dite commune.
Les demandes de participation au dit concours doivent être déposés au service du personnel de la dite commune ou envoyés par lettre recommandée avant le 28/10/2020.

****

Royaume du Maroc
Société d'exploitation des ports
Direction de l'exploitation au port d'Agadir
MARSA MAROC
Avis d'appel d'offres ouvert N°18/DEPA/2020
Séance non publique (Mesure dérogatoire liée au COVID 19)

Le 05/11/2020 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Exploitation au port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour :
Travaux de réparation des engins flottants de Marsa Maroc au port d'Agadir
Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des achats de Marsa Maroc, à l'adresse : https://achats.marsamaroc.co.ma, dans les conditions prévues par l'amendement du règlement des achats de Marsa Maroc, autorisé par le conseil de surveillance du 03 Janvier 2020.
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
- LOT N°1 : Travaux de carénage et de peinture et divers du remorqueur EL ARGOUB : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams);
- LOT N°2 : Travaux de carénage et de peinture et divers de la vedette TIKIDA : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams) ;
- LOT N°3 : Travaux mécaniques du remorqueur TAFRAOUT : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams);
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement des Achats de Marsa Maroc, ce dernier peut être téléchargé à partir du site internet : www.marsamaroc.co.ma.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de Marsa Maroc ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :
1) Dossier administratif comprenant :
a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés au 1-A de l'article 23 du Règlement des Achats de Marsa Maroc ;
b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
• s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée;
• s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas:
- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
c. Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
d. Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent souscrit de manière régulière ses déclarations de salaires et qu'il est en situation régulière envers cet organisme ;
e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.
f. Le certificat, ou sa copie certifiée conforme, d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
En cas de groupement, joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.
Toutefois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c), d) et f) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.
A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.
Pour les organismes publics, il est fait application des dispositions de l'article 25 du Règlement des Achats de Marsa Maroc.
2) Dossier technique comprenant:
a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations, qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaire publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s).
3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

****

Royaume du Maroc
Office national de l'électricité et de l'eau potable
Branche eau
Direction régionale de l'Oriental
Avis rectificatif n° 1 du 09/10/2020
Relatif à l'appel d'offres n° 118DR6/2020
Objet : AO 118DR6/2020 : Réalisation d'un local pour archivage à la Station Sidi Maafa à Oujda.

Il est porté à la connaissance des entreprises concernées par l'appel d'offres n° 118 DR6/2020 cité en objet, que l'avis initial dudit appel d'offres publié le 03/09/2020 et le 04/09/2020 a été corrigé comme suit :
Remplacer ce qui suit :
•Réalisation d'un local pour archivage à la Station Sidi Maafa à Oujda.
Par :
• Réalisation d'un local d'archivage pour la Direction Régionale de l'Oriental.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région Casablanca-Settat
Cercle Settat-El Janoubia
Caidat Bni Yagrine
C.T. Bni Yagrine
N° :22
AVIS

Le président de la C.T. Bni Yagrine (Province Settat) annonce qu'un examen d'aptitude professionnel (Année 2020) aura lieu le 11 Novembre 2020 à la C.T. Bni Yagrine au profit des fonctionnaires de la dite Commune et qui ont au moins (06) ans d'ancienneté jusqu'à la date d'examen dans le grade de rédacteur 4ème grade.
Le nombre de poste prévu pour cet examen est : (1).
Les demandes devront être déposées au siège de la Commune (Sce Personnel) avant le 28/10/2020.

****

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Préfecture M'diq-Fnideq
Conseil Préfectoral
Le programme prévisionnel des marchés au titre de l'exercice 2020

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés que le maître d'ouvrage le Président du Conseil Préfectoral de la Préfecture de M'diq-Fnideq envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 :
Type de travaux : Construction de bâtiments
Nature des travaux : Construction d'une piscine couverte à Martil Préfecture M'diq-Fnideq - Lot n°03 -Régénération et traitement d'eau, pompes et accessoires. Cuvelage et revêtement piscine. Chauffage / ventilation/ déshumidification, protection incendie.
Lieu d'exécution : Martil
Mode de passation : Appels d'offres ouverts
Période prévue pour le lancement : Octobre
Coordonnées du service concerné : 05-39-66-37-73 Préfecture M'diq Fnideq
Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise : ---
Type de travaux : Construction de bâtiments
Nature des travaux : Travaux de construction d'un stade à la ville de Martil - Préfecture M'diq-Fnideq – Lot 2 : charpente métallique.
Lieu d'exécution : Martil
Mode de passation : Appels d'offres ouverts
Période prévue pour le lancement : Octobre
Coordonnées du service concerné : 05-39-66-37-73 Préfecture M'diq Fnideq
Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise : ---
Type de travaux : Travaux d'éclairage public
Nature des travaux : Travaux d'éclairage public entre Giratoire RN16 et commune Ellyenne»
Lieu d'exécution : Ellyenne
Mode de passation : Appels d'offres ouverts
Période prévue pour le lancement : Octobre
Coordonnées du service concerné : 05-39-66-37-73 Préfecture M'diq Fnideq
Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise : ---
Type de travaux : Etablissements scolaires
Nature des travaux : Aménagement et gros travaux de maintenance et construction mûrs de clôtures des établissements scolaires dans la préfecture M'diq-Fnideq
Lieu d'exécution : Préfecture M'diq Fnideq
Mode de passation : Appels d'offres ouverts
Période prévue pour le lancement : Octobre
Coordonnées du service concerné : 05-39-66-37-73 Préfecture M'diq Fnideq
Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise : --- .

****

Royaume du Maroc
Ministre de l'interieur
Région Guelmim-Oued Noun
Avis rectificatif n° 01
Pour l'appel d'offres ouvert N° 28/ BR/RGON/2020

La présidente du conseil de la Région de Guelmim Oued Noun informe le public que l'appel d'offres ouvert n°28/BR/RGON/2020 relatif aux «Travaux de Mise à Niveau de Centre de Formation par Apprentissage de Tan Tan(en lot unique)"». Est rectifié de la façon suivante :
•La date d'ouverture des plis est 23/10/2020 au lieu de 14/10/2020.
Remarque : Les autres informations indiquées dans l'avis initial restent inchangées.

****

Royaume du Maroc
Centre Régional d'Investissement de la Région Guelmim-Oued Noun
DECISION D'ANNULATION
Appel d'offres ouvert n° 01/2020

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Guelmim-Oued Noun, en sa qualité d'autorité compétente dans les règles de passation des marchés du CRI Guelmim-Oued Noun :
- Vu les dispositions de l'article 45 paragraphe 2 alinéa (a) du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés relatif au Centre Régional d'Investissement de la Région Guelmim-Oued Noun.
Décide
D'annuler l'appel d'offres n°01/2020 ayant pour objet : L'audit comptable et financier du Centre régional d'investissement de la région Guelmim Oued Noun (pour les exercices 2019/2020, 2021 ET 2022).
Pour le motif ci-après : vice de procédure décelé au niveau de l'objet de l'appel d'offres.

En guerre contre la faim

Le Nobel de la paix au Programme alimentaire mondial

Le Nobel de la paix a couronné vendredi le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies qui nourrit des dizaines de millions de bouches du Yémen à la Corée du Nord en passant par l'Afrique, un éloge au multilatéralisme face aux égoïsmes nationaux.
Opérant aussi bien par hélicoptère qu'à dos d'éléphant ou de chameau, le PAM se présente comme "la plus grande organisation humanitaire" de lutte contre la faim. Une nécessité puisque, selon ses estimations, 690 millions de personnes - une sur 11 - souffraient de sous-alimentation chronique en 2019. Et sans doute davantage cette année à cause du Covid-19.
"Le besoin de solidarité internationale et de coopération multilatérale est plus évident que jamais", a dit la présidente du comité Nobel, Berit Reiss-Andersen, devant une assistance réduite à une petite dizaine de journalistes, règles sanitaires obligent.
"Paix et éradication de la faim sont indissociables", a réagi le PAM. Dans une vidéo, son directeur exécutif, l'Américain David Beasley, a confié être "sans voix pour la première fois de (sa) vie".
Le secrétaire général de l'ONU s'est aussi dit "enchanté". "Les femmes et les hommes du PAM bravent les dangers et la distance pour livrer des vivres essentiels à ceux qui souffrent des conflits, aux personnes victimes de désastres, aux enfants et aux familles qui ne savent pas ce que leur prochain repas sera", a fait valoir Antonio Guterres.
Le directeur général de la FAO, le Chinois Qu Dongyu, a également salué cette récompense, parlant d'"une injection d'énergie positive". Qu Dongyu a aussi rappelé que le PAM avait commencé en 1961 en tant que une "filiale" de la FAO, l'agence de l'ONU chargée de l'agriculture et de l'alimentation.
Comme la FAO, le PAM est a son siège à Rome et est intégralement financé par des contributions volontaires.
Le programme onusien, qui dit avoir assisté 97 millions de personnes dans 88 pays l'an dernier, assure avoir distribué 15 milliards de rations.
Un chiffre vertigineux mais qui ne représente qu'une fraction du besoin total. Malgré les progrès enregistrés ces trois dernières décennies, l'objectif établi par l'ONU d'éradiquer la faim d'ici à 2030 semble hors d'atteinte si les tendances actuelles se poursuivent, selon les experts.
La guerre pouvant être à la fois la cause et la conséquence de la faim, les populations vivant dans des pays touchés par des conflits sont nettement plus susceptibles d'être sous-alimentées, selon le PAM.
La chancelière allemande Angela Merkel a rendu hommage au "travail incroyable" de ses employés.
L'an dernier, le programme a cependant été ébranlé par un rapport, à partir de témoignages internes, faisant état de nombreux cas d'abus d'autorité, de harcèlement, y compris sexuel, et de discriminations.
L'horizon pour la planète s'est encore assombri cette année avec le choc sanitaire et économique causé par la pandémie de Covid-19, qui cause des pertes de revenus en cascade, accroît le prix les aliments et perturbe les chaînes d'approvisionnement.
"En attendant le jour où on aura un vaccin médical, la nourriture est le meilleur vaccin contre le chaos", disait David Beasley en juin.
La récession mondiale due au virus risque de pousser vers la faim entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires, estimait l'ONU cet été.
"Dans des pays comme le Yémen, la République démocratique du Congo, le Nigeria, le Soudan du Sud et le Burkina Faso, la violence des conflits combinée à la pandémie a entraîné une hausse dramatique du nombre des personnes au bord de la famine", a souligné Mme Reiss-Andersen.
L'annonce du comité Nobel n'a toutefois pas fait l'unanimité au Yémen, où une guerre oppose gouvernement et rebelles Houthis. Un choix "ridicule", ont jugé ces derniers : un porte-parole, Talaat Al-Sharjabi, a notamment mis en cause "un échec" du PAM dans ses tentatives d'"être neutre dans la distribution d'aide humanitaire".
Face aux tentations de repli nationaliste, la présidente du comité Nobel a fait valoir l'importance de trouver des "solutions multilatérales pour combattre les défis mondiaux".
"Les agences de l'ONU et autres institutions internationales semblent recevoir moins de soutien ces jours-ci", a-t-elle dit à l'AFP, citant le Brexit et certaines critiques américaines.
"D'une manière générale, dans de petites nations et des nations plus importantes, il semble y avoir une tendance populiste", a-t-elle expliqué.
C'est la 12e fois que le prix de la paix consacre l'ONU, une de ses agences ou une personnalité qui y est étroitement liée.
Le virus va chambouler les conditions dans lesquelles le PAM empochera son Nobel.
Si la situation sanitaire le permet, le prix - un diplôme, une médaille d'or et un chèque de 10 millions de couronnes (près de 950.000 euros) - sera remis au cours d'une cérémonie au format nettement réduit le 10 décembre à Oslo ou, dans le cas contraire, à distance via des moyens numériques.

ANNONCES LÉGALES

Société
ARRACH TRANS SERVICES
Société à responsabilité limitée, au capital social de 100.000,00 Dirhams
Siège social : N°222 - Bloc D - Lot Zaitoune – Tikouine - Agadir

I– Suite à la décision de la gérance en date du 24 septembre 2020 de la société « ARRACH TRANS SERVICES », il a été constaté ce qui suit :
-Modification de l'objet social. De manière à ajouter l'activité de : Transport de bagages non accompagnés pour le compte d'autrui
-Modification des articles 3 des statuts de la société.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe de Tribunal de Commerce d'Agadir le 08/10/2020 sous le n° 96604.

****
SOCIETE EL AOURF S.A.R.L A.U

Suite à la décision unilatérale de l'associé unique de la Société EL AOURF SARL AU,en date 26 Février 2018, elle a été décidé et approuvé:
I- Le renouvellement du mandat du gérant unique : Monsieur EL AOURF SAID pour une durée indéterminée. Et la société sera valablement engagée par la signature seule du gérant unique Monsieur EL AOURF SAID.
II- De mettre à jour les statuts de la société après les modifications légales effectuées par la société.
III- Le dépôt légal a été effectué au greffe de Tribunal de Commerce d'Agadir le 20/03/2019 sous le n° 81218.
Pour extrait et mention

****
SOCIETE DES MOULINS A ORGE DU SUD -S.A-

L'assemblée générale extraordinaire de la société DES MOULINS A ORGE DU SUD -S.A-, en date 14 Décembre 2017, a approuvée:
1°/Transformation Juridique du S.A en SARL.
2°/ Transformation des actions en parts sociales.
3°/ Refonte des statuts de la SARL AU suite à la dite transformation.
4°/ Nomination d'un gérant unique, pouvoirs.
5°/ Signature sociale.
Le dépôt légal a été effectué au greffe de Tribunal de Commerce d'Agadir le 17/10/2019 sous le n° 88320.
Pour extrait et mention

****
FIDO TOCO
FIDUCIAIRE DE TOUTE SORTE COMPTABILITÉ
Tel : 06 27 22 79 65
Meknès : Le 08/10/2020

Société STE<<HOFFMAAN STAR>> « S.A.R.L.AU » n°28 Rue 4 Hay El Wahda 1 Meknès Bp 16232 Meknès.

Constitution de la société.

Au terme d'un acte sous seing privé daté le06/10/2020 à Meknès, il a établi d'une société SARL A U dont les caractéristiques suivantes :
Dénomination :<<HOFFMAAN STAR>><<S.A.R.L.AU »
- Objet : transport de bagage non accompagner moins de 3.5 tonne pour le compte a Autruit.-IMPORT- Export.-négoce.
- Siège social : N°28 Rue 4 Hay El Wahda 1 Meknès Bp 16232 Meknès
- Durée : 99 ans à compter de la date de sa constitution.
-Capital : le capital social est fixé à la somme 100 000.00 dh et divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, réparties entre les mains de :
Mr. ACHYAKH Mohamed
Associé unique.
-Gérance: la société est gérée par: Mr. ACHYAKH Mohamed C.I.N N°X232989
- Dépôt légal : le dépôt à été effectué au greffier du tribunal de commerce le 06/10/2020sous le RG N°50837
Extrait et mention

****
FIDO TOCO
FIDUCIAIRE DE TOUTE SORTE COMPTABILITÉ
Tel 06 27 22 79 65
Meknès : Le 06/10/2020

Société
« ILIA MESS » « S.A.R.L. »
Douar Al Kachela Jahjouh Agouray El Hajeb

Constitution de la société

Au terme d'un procès verbal de la décision collective extraordinaire daté le22/01/2020 à Meknès, il a établi d'une société SARL dont les caractéristiques suivantes :
Augmentation de Capital :
« ILIA MESS » « S.A.R.L. »
L'assemblée générale extraordinaire de la société décide d'augmenter la capitale sociale de la société « ILIA MESS SARL » de 100 000.00 dhs à 150 000.00 dhs par rapport en numéraire. LES APPORT (50000.00dh) en espèces. (Mr. HAFID LAMRANI 25000.00dh et Mr. Hamza HASSOUNI 25000.00dh)
Le dépôt à été effectué au greffier du tribunal de commerce le 03/09/2020sous le RG n°41047
Extrait et mention

****
Décisions Extraordinaires

Société à responsabilité limitée au capital social de 100.000,00 dhs
Siège social : 56 Boulevard Moulay Youssef 3ème Etage Appt N° 14 Casablanca
RC N° 398501

Suite à la réunion de l'AGE du 25/08/2020, il a été décidé ce qui suit :
-Ratification de la cession de parts sociales faite parM. Kamal BENDAOU, de 500 parts de 100 dirhams chacune, lui appartenant dans la société « KS GLOBAL MAROC » SARL à M. Said AMIDE, qui accepte, suivant acte sous seing privé en date du 25 Août 2020.
-Transformation de la forme juridique de la société en SARL d'associé unique.
-Modifications statutaires consécutives à cette opération et adoption des statuts mis à jour.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Casablanca sous le numéro 747993.

****
TOBRAIM CASH
SARL .AU
RC : 258695

Dissolution de la société

I – au terme de la décision extraordinaire du gérant du 31 Aout 2020, l'associé unique de la société «TOBRAIM CASH» SARL. AU à décidé :
* la dissolution anticipée de la société TOBRAIM CASH.
* nomination de Mr. TOBRAIM LHASSAN (CIN BE 614552) liquidateur de la société
* désignation du siège de liquidation à : n°5, rue 35, jamila 7, citée djemaa- casablanca.
II – le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 30/09/2020 sous le numéro : 767969

****
AGENCEMENT TRAVAUX BATIMENT (A.T.B)

RC : 292821

Libération du capital social

I – au terme du procès verbal de l'assemblée général extraordinaire du 11 Juin 2020, les associés de la société « AGENCEMENT TRAVAUX BATIMENT » SARL , ont décidé :
Libération du capital non encore libérer par les associés soit un montant de cinq cent un mille quatre cent cinquante huit dirhams cinquante centimes (501.458,50 dhs).
II –le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 30 Septembre 2020 sous le numéro : 747966.

****
MIRAMI TRAVAUX
SARL AU

Dissolution anticipée

I- Aux termes de la décision d'associe unique en date du 14/02/2020, l'associé unique de la société a été décidé:
- La dissolution anticipée de la société à compter du 14/02/2020, ainsi que sa mise en liquidation amiable.
- La nomination de M.EL Amine KARAMI en qualité de liquidatrice.
- Le siège social « Bd des FAR n°67 Nador » est désormais fixé en tant que siège de liquidation.
II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe de tribunal de Première Instance de Nador sous le 23/09/2020 sous N°3177.
Pour extrait et mention

****
Y.R BATIMENT
RC : 35725

Il a été établi le 11/09/2020 les statuts d'une société à responsabilité limite dont les caractéristiques sont les suivant :
- Dénomination :
Y.R BATIMENT
- Forme juridique : SARL-AU-
- Objet social : travaux divers ou constructions (entrepreneur de).
- Siège social : Appt 23 Imm El Alj Rue Beni Marin 3eme Etage Oujda
- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce
- Capital social : cent mille dirhams comme suit :
- Mr YAROUR YOUSSEF : 100.000,00 dhs
Année sociale : du 1er janvier au 31decembre de chaque année
Mr. YAROUR YOUSSEF est le gérant de la société
-l'immatriculation au registre de commerce à été effectue au tribunal de commerce de Oujda le 07/10/2020 sous n° 2245.

****
Me. SELMANI Abdelhadi
Notaire
119 Bd Emile Zola
Casablanca

FARAH D'HABITAT" SARL
Société
À Responsabilité Limitée
Au Capital de 100.000,00dhs
Siège Social : Casablanca,
3 Rue Adil El Haraki
Quartier des Hôpitaux
RC : 183471

1-Aux termes d'un Procès Verbal authentique reçu par Maître Abdelhadi SELMANI Notaire à Casablanca en date du 09 et 10 Septembre 2020, les associés ont procédé à l'augmentation du Capital de la Société de la somme de 100.000,00 Dhs à la somme de 6.048.000,00 Dhs par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible des associés envers la Société.
2-Aux termes d'un acte d'authentique reçu par ledit Notaire en date du 09 et 10 Septembre 2020, Monsieur Ali RHIOUI a cédé à Messieurs Abdallah GHZAOUNI et Rachid GHZAOUNI par parts égales la totalité des parts sociales lui appartenant dans ladite Société.
Que suite à cette cession Monsieur Ali RHIOUI est démis de ses fonctions de cogérant, et Messieurs Abdallah GHZAOUNI et Rachid GHZAOUNI sont nommés cogérants de la Société avec signature conjointe.
3-Aux termes d'un acte d'authentique reçu par ledit Notaire en date du 11 Septembre 2020, il a été adopté des statuts refondus de la Société par les 02 associés restants.
Le dépôt légal a été effectué près du Tribunal de Commerce de Casablanca de 02 Octobre 2020 sous le N° 748333 au RC N°183471.

****
Me. SELMANI Abdelhadi
Notaire
119 Bd Emile Zola
Casablanca

"PALACE D'HABITAT" SARL
Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 100.000,00 dhs
Siège Social : Casablanca, Boulevard Oued Ziz Rue 24 1er Etage N °3 - Oulfa
RC : 164283

1-Aux termes d'un Procès Verbal authentique reçu par Maître Abdelhadi SELMANI Notaire à Casablanca en date du 09 et 10 Septembre 2020, les associés ont procédé à l'augmentation du Capital de la Société de la somme de 100.000,00 Dhs à la somme de 3.500.000,00 Dhs par compte report à nouveau des associés.
2-Aux termes d'un acte authentique reçu par ledit Notaire, en date du 09 et 10 Septembre 2020, Messieurs Abdallah GHZAOUNI et Rachid GHZAOUNI ont cédé à Monsieur Ali RHIOUI la totalité de leurs parts dans ladite Société soit 1 7500 parts sociales. Que suite à cette cession la Société s'est transformée en SARL A AU avec démission du Cogérant Monsieur Rachid GHZAOUNI et nomination de Monsieur Ali RHIOUI Gérant Unique.
3-Aux termes d'un acte d'authentique reçu par ledit Notaire en date du 09 et 10 Septembre 2020, il a été adopté des statuts refondus d'une SARL A AU.
Le dépôt légal a été effectué près du Tribunal de Commerce de Casablanca de 02 Octobre 2020 sous le N° 748332 au RC N° : 164283.

****
VST LAB
Société anonyme, au capital de 6 000 000 dirhams
Siège social : 2 boulevard Moulay Slimane Oukacha 2, Entrée 2 Aïn Sebaa - Casablanca
Immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 200791
IF N°1111591

Aux termes du procès-verbal des délibérations de L'AGM du 30 juin 2020,
il a été notamment :
- constaté la démission de Monsieur Laurent Tichoux de ses fonctions d'administrateur,
-décidé la nomination de Hakim Benkaroun en tant qu'administrateur pour une durée de six (6) années,
-décidé le transfert de siège social de la Société à l'adresse suivante : «Hangars n°25-26 &27 rues 2 & A Allée des Hibiscus et angle rue A-13, allée des Aloès de la première tranche du Parc d'Activités Oukacha, Ain Sebaâ à Casablanca» et la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société,
-décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en « Compagnie Industrielle d'Optique du Maroc » et la modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société,
- Aux termes du procès-verbal des délibérations du CA du 30 juin 2020, il a été notamment
Constaté la fin du mandat de Monsieur Laurent Tichoux de ses fonctions de Président du conseil d'administration ;
Décidé la nomination de Hakim Benkaroun en tant Président du conseil d'administration
Le dépôt légal a été effectué auprès du Secrétariat Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro 748949/08 octobre 2020.

****
« HAUT ERGA»
SA.R.L AU

Aux termes des statuts en date du 03/09/2020 à Casablanca, il a été créé une Société à responsabilité limitée d'associé unique S.A.R.L AU ; dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale et forme juridique :
« HAUT ERGA» SA.R.L AU
- Objet :
-Bureau d'étude.
-Travaux divers ou construction.
-Aménagements des terrains agricoles et des espaces verts.
-Négoce ; Import et export.
-Conseil de gestion, formation et consulting.
-Étude de marché.
-siège social : 96 Bd Anfa Etg N°9 Appt N°91 Res Le Printemps d'Anfa - Casablanca.
-Capital : Est fixé à la somme de 100.000 (Cent Mille) Dirhams divisé en 1000 (Mille) Parts de 100 (Cent) Dirhams chacune. Les présentes parts ont été attribuées à l'associé suivant
- Mr. OUBERCHOUM Mounir : 1000 parts
-gérance et signature :
La Gérance et la signature sont attribuées à :
Mr OUBERCHOUM Mounir,
-Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le : 02/10/2020 au registre analytique sous le n° 474499.

****
Etude de Maître Hafid Oubrayem
Notaire à Casablanca
714, Bd El Fida Hay
Al Amal 1
022-83-15-47/86
Fax : 022 85-14-90

Cession des parts sociales de la société

«AIT FARES VISION »
SARL à associé unique

Aux termes de l'acte de cession des parts sociales, le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire et les statuts, mise à jour de la société établi en la forme authentique à l'Etude de Maître Hafid OUBRAYEM, Notaire à Casablanca, signés en même date à Casablanca du 24/08/2020
Mr Hassan BADRY, associé de la société « ECOLE PRIVEE JEUNES POUSSES » S.A.R.L au capital social de 100 000,00 dh et dont le siège social est à Casablanca , N° 6-7 RIAD Sophia, Lissasfa, inscrit au registre de commerce de Casablanca sous le numéro : 436133 a cédé cinq cent (500) parts à Mr Brahim SADEQ et Mr Nachahor Jabrane lui appartenant dans ladite société, et ce moyennant le prix principal de deux cent mille dirhams (200 000 ,00dh) .
-La démission de Mr BADRY Hassan en qualité de gérant de la société « ECOLE PRIVEE JEUNES POUSSES » S.A.R.L et la nomination de Monsieur OUAHIDI Rahal en qualité du gérant unique de ladite société pour une durée illimitée.
En conséquence, la rédaction des articles 6 et 7 et 43 des statuts se trouvent modifiés comme suit :
Article 6 - apports
Les associés font apport à la société, savoir :
-Monsieur Rahal OUAHIDI : 50.000,00 dh.
Monsieur Brahim SADEQ : 25.000,00 dh.
-Monsieur Jabrane ACHAHOR : 25.000,00 dh
Soit ensemble : 100.000 dh
Article 7 : - capital social
Le capital social reste fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00 dh). Il est divisé en mille (1000) parts sociales de 100,00 Dirhams chacune, attribuées comme suit :
-Monsieur Rahal OUAHIDI : 500 parts
Monsieur Brahim SADEQ : 250 parts.
-Monsieur Jabrane ACHAHOR : 250 parts.
Total : 1000 parts :
Article 17 : Gérance:
Monsieur OUAHIDI Rahal est nommé en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 08/10/2020 sous le numéro : 748987

****
MULTI-ZOOM SERVICES
S.A.R.L
Nettoyage-Jardinage-Dératisation-Désinsectisation-Désinfection
Capital : 100.000.00 Dhs
Siege Social :
Complexe Commerciale Route Mediouna (ERAC)
IMM G1 ETAG 3 N°9
Casablanca

Changement d'activités sur objet social

Au terme du Procès-verbal de l'assemblée General extraordinaire en date du 03 Septembre 2020 les associés de la société
< MULTI-ZOOM SERVICES > société à responsabilité limitée sise à Casablanca Complexe commerciale Route Mediouna (ERAC) Imm G1 Etage 3 N°9, au capitale de 100.000.00 Dhs, ont décidé :
Changement d'activité sur objet social
Suppression de l'activité Nettoyage et Jardinage
Activité Principale de la société <MULTI-ZOOM SERVICE> :
-Traitement de Dératisation / Désinsectisation/Désinfection
-Négoces
-Importation et Commercialisation de produits hygiéniste.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 08 Octobre 2020 sous le numéro 748881 RC N°459595.

****
GRAND CANARIA
SARL
Stations de service pour voitures automobiles

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP du 17 /08/2020, il a été établi les statuts d'une SARL, à savoir :
* Dénomination sociale : «GRAND CANARIA» S.A.R.L
*Objet social : stations service pour voitures automobiles.
. Café restaurant. Entretien et réparation
* Siège social : Lahlaf Douar Ouled Moussa Ben Ahmed Settat.
*Capital social : 100 000,00 Dirhams,
*Gérance : Mr. Mohamed Jalil est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.
*Signature sociale : la société est engagée par la signature sociale seule de, Mr. Mohamed Jalil
* Forme juridique : SARL.
* le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1ère instance de Ben Ahmed le 05/10/2020. sous le numéro : 120
Et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 1001.

****
« CHATIR FOODS »
SARL AU
Alimentation Générale

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP du 21/09/2020, il a été établi les statuts d'une SARL à AU, à savoir :
* Dénomination sociale :
« CHATIR FOODS »
S.A.R.L AU
*Objet social :
- achat et vente d'articles de consommation de produits d'alimentation generale. .
- Préparation des plats cuisines avec:
Vente sur place ou Emporter
* Siège social :
26 Avenue Mers Sultan Appt 3 Etage 1 Casablanca.
* Capital social :
100 000,00 Dhs,
* Gérance : Mr. CHATIR Larbi est nommé gérant associé unique de la société pour une durée illimitée.
* Signature sociale : la société est engagée par la signature sociale seule de, Mr CHATIR Larbi
* Forme juridique : SARL AU.
* le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 01/10/2020.
Et La société est y immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 474331.

****
Allal SOUBER
Conseil en Gestion - Banque et Fiscalité

Transfert du siège social

L'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée « INI CONFECTION », au capital de 100 000,00 Dirhams, dont le siège social est au; 39, Av Lalla Yacout, Etge 5, Appt D - Casablanca, RC N°294325, a tenu le 03/07/2020 une Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société et a pris les décisions suivantes ;
L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les résolutions suivantes ;
1- Approbation du transfert du siège social;
*Du : 39, Av Lalla Yacout, Etge 5, Appt D - Casablanca,
*Au : Lotissement Mabrouka, n°28 - Casablanca
Le dépôt légal a été effectué, par le Gérant, au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, en date du 08/10/2020, sous le n° 748974.

****
ANEXIS-CONSEIL
S.A.R.L, Rep. par
Mr. Zakaria ZIZAH
12, Rue Sabri Boujemaâ, 1er Étage, Apt n°6
Casablanca.

TG INDUSTRIE
S.A.R.L (A .U)

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/09/2020 à Casablanca, l'associé unique de la société TG INDUSTRIE S.A.R.L (A .U), au capital de 100 000,00 Dirhams, a décidé ce qui suit
- Dissolution anticipée de la société
- Nomination du liquidateur
- Constatation de la démission du gérant
- Siège de liquidation
-Modifications statutaires
-Décisions des associés.
Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de Commerce de Casablanca le : 08/10/2020 sous le N°23172 du registre chronologique.

****
Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Anfa
Arrondissement d'Anfa
Direction Générale des Services de l'arrondissement
Division des Affaires Économiques

Avis d'enquête commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :

عبد الله قنديل

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Bijouterie.
Au local situé à :
HAY EL GHARBI Rue 1 n°32 Bourgogne.
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

AL BAYANE
DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN : 024679

Président du Directoire & Directeur de la publication :
MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassem Amenzou - Khalid Darfaf - Mbarek Tafsi - Mohamed Younes - Abdelaziz Ouardirhi - Fairouz El Mouden - Mohamed Nait Youssef - Omayma Khtib - - Kaoutar Khennach - Aimen Bouzoggaghe - Romuald Djabioh - - Oussama Zidouhia -
E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPÉES)

DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf - Fatima Adnali - Safaa Amzil - Abderrazak Boukhles - Issam Matâame - Amina Belhaouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)
Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667

ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lemseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma
Zahra Boury 0522467663
E.mail : zohra@bayanealayoume.press.ma

ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION COMMERCIALE & MARKETING
28 - -30 Rue Benzerte - La Gironde - Casablanca
TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX: 0522.30 31 92
Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TÉL. FAX: 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION:
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde - Casablanca - Tel-Fax : 0522.44.75.43

Covid-19 : L'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 10 novembre prochain

Le Conseil du gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a décidé la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 novembre prochain, et ce dans le cadre des efforts déployés en vue de lutter contre la propagation de Covid-19.

Le Conseil a adopté le projet de décret N°2.20.631 portant prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face au Covid-19, a indiqué, M. Saaid Amzazi, porte-parole du gouvernement, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil réuni sous la présidence du chef du gouvernement Saad Dine El Otmani.

Présenté par le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, ce projet de décret, qui prolonge l'état d'urgence sanitaire du samedi 10 octobre à 18h00 jusqu'au mardi 10 novembre à 18h00, renseigne sur le souci des autorités publiques de garantir l'efficacité et l'efficience des mesures prises contre la propagation de Covid-19, tout en veillant à l'adéquation des dispositions prises au niveau de chaque région, préfecture ou province, avec l'évolution de la situation épidémique, a-t-il expliqué.

En vertu de ce projet de décret, l'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur est habilitée à prendre, à la lumière de la situation épidémique, toutes les mesures adéquates à l'échelle nationale, a ajouté M. Amzazi, faisant savoir que les walis des régions et les gouverneurs des préfectures et des provinces sont en mesure de prendre toutes les mesures exécutives nécessaires au niveau d'une préfecture, province, commune ou plus, et ce pour maintenir l'ordre public sanitaire.

Citant le Chef du gouvernement dans une allocation lors de cette réunion, le porte-parole a indiqué que la

Ph Ahmed Akil Macao

prolongation de l'état d'urgence sanitaire est dictée par la situation épidémique "inquiétante" non seulement dans le Royaume, mais de par le monde, relevant que l'humanité est toujours aux prises avec cette épidémie et elle est affectée ces dernières semaines par sa propagation rapide. Les informations en provenance de divers pays, en particulier ceux du voisinage, montrent qu'il y a une recrudescence quotidienne des cas.

M. El Otmani a également mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures collectives de précaution dans toutes les régions où surgissent de grands clusters ou l'on enregistre une augmentation selon les critères fixés par les autorités sanitaires et vis-à-vis desquelles des décisions sont prises avec les autorités sécuritaires et territoriales soit en durcissant les mesures ou en interdisant certaines activités au niveau des quartiers, des communes et des villes.

Le gouvernement est conscient que certaines de ces mesures ont un impact direct sur la vie sociale et économique des citoyens, mais ce sont-là des mesures nécessaires prises même dans les grandes capitales mondiales, d'autant plus qu'il n'y a pas de vaccin direct, a-t-il expliqué, exhortant par la même les citoyens à ne pas lâcher prise face au virus malgré la durée et la difficulté de la situation. Il est nécessaire de faire preuve d'engagement vis-à-vis de ces mesures pour que l'activité économique et sociale se poursuive, ainsi que l'enseignement. C'est là où réside la difficulté de la prise de décision dans de telles circonstances et situations, a-t-il noté. M. El Otmani a en outre appelé tout un chacun à continuer à faire montre de mobilisation derrière SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour garantir la "réussite du modèle marocain face à la pandémie", faisant remarquer qu'en dépit de la recrudescence du nombre de cas de contaminations et de décès durant les deux derniers mois, le Maroc enregistre un succès important en matière de lutte contre le nouveau coronavirus, par rapport à d'autres pays de voisinage, notamment.

Avec la mobilisation collective, le succès sera mieux et grand, a-t-il relevé, tout en mettant en avant le leadership de Sa Majesté le Roi et les Hautes orientations royales qui visent à prémunir le pays contre les répercussions de la pandémie.

Droits des femmes : Salem Bin Mohammed Al Malik, DG ISESCO : Le Maroc est un un modèle

Le Maroc est un modèle en matière de respect des droits des femmes, a affirmé, samedi à Rabat, le directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO),.

Intervenant à l'occasion du Forum international sur les efforts du Royaume du Maroc en matière d'autonomisation économiques des femmes et des filles du Maroc, organisé à l'initiative du ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille, à l'occasion de la journée nationale de la femme marocaine, M. Bin Mohammed Al Malik a souligné que le Maroc constitue un modèle en matière de respect des droits des femmes, mettant en exergue les dispositions constitutionnelles à même de garantir l'équité des genres.

Dans ce sens, le directeur général de l'ISESCO a rappelé la réforme du code de la famille, annoncée par SM le Roi Mohammed VI le 10 octobre 2003, soulignant que cet évènement constitue une étape historique.

En outre, le responsable n'a pas manqué de mettre en lumière la baisse significative du taux d'analphabétisme au Royaume, ainsi que l'intégration de la femme dans le tissu économique.

Abordant la situation exceptionnelle, à la lumière de la Covid-19, le directeur général a appelé à tirer des leçons de cette crise, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui constituent les clefs de voûte pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Pour sa part, le président de la région de Fès-Meknès et de l'association des présidents des régions, Mohand Laenser s'est félicité du rôle de la femme dans le développement des territoires, ajoutant que les conseils des régions encouragent la mise en place de chantiers relatifs à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en milieu rural.

Le ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille a élaboré, dans un cadre de partenariat avec ONU Femmes-Maghreb, "le Programme national intégré d'autonomisation économique des femmes et des filles (PIANEF) à l'horizon 2030", baptisé "Maroc Attamkine", afin de renforcer le cadre institutionnel qui promeut l'autonomisation et développe les opportunités économiques au profit des femmes et des filles, en se basant sur une vision définie au niveau des préconisation du plan "IRCAM 2", sans laisser de côté les femmes et les filles du milieu rural.

Cette action intervient en parfaite harmonie avec les dispositions constitutionnelles et les engagements contenus dans le programme gouvernemental du mandat législatif 2016-2021, notamment celles visant à "renforcer l'inclusion économique des femmes et leurs autonomisation dans le domaine du développement", et en déclinaison des objectifs de développement durable, des divers accords internationaux ratifiés par le Maroc et des axes du plan gouvernemental pour l'égalité "ICRAM 2", relatifs à l'autonomisation économique des femmes.

Ainsi, la vision stratégique du programme a été définie en considérant "l'autonomisation économique des femmes et des filles comme l'un des piliers du nouveau modèle de développement", en réalisant trois axes stratégiques, à savoir: l'accès aux opportunités économiques, l'éducation et la formation et la garantie d'un environnement propice et durable pour l'autonomisation économique des femmes et des filles.

Cette rencontre d'envergure, à laquelle ont participé plusieurs personnalités du monde politique, c'est conclue par la signature de conventions entre le ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille et des conseils régionaux et provinciaux.

Commune rurale de Drarga

Hassan Gouglou, un militant en or !

Saoudi El Amalki

A quelques kilomètres au sud-est d'Agadir, se situe la commune rurale de Drarga, relevant de la préfecture d'Agadir Ida Outanane. Une localité périphérique de la métropole qui a vu naître, il y a un peu moins de deux décennies, un élan politique animé par des militants du PPS, autour d'un éminent stratège du nom de Mohamed Ouadi, originaire de ce faubourg en émergence. Mais, pour des motifs divers, en particulier, le pépin de santé survenu à ce meneur d'hommes, l'entrain s'est par la suite sensiblement éclipsé dans cette bourgade en pleine dynamique associative. Cependant, ce n'est que partie remise car, quelques années plus tard, une pléiade de militants émanant de la même formation politique sus-citée, font leur réapparition pour hériter du relai de l'action précédemment ancrée par l'illustre instigateur. Parmi cette flopée de militants, on citera le jeune Hassan Gouglou qui mène un combat farouche au sein de la commune rurale de Drarga, fort soutenu par ses amis de la section du parti. Sans jamais se résigner ni se soumettre aux intimidations d'autrui, il ne cesse de faire front aux décisions qu'il estime erronées et insensées. Parfois, il se retrouve seul contre tous sur telle ou telle question et parvient à renverser la vapeur en sa faveur, à travers des répliques et des arguments on ne peut plus pertinents. Sa ténacité est telle que son attitude suscite, en fait, l'admiration du conseil, en dépit de sa voix minoritaire, parfois à l'intégralité des membres. Il incarne le prototype de batailleurs intransigeants aux principes, intègres dans ses actions menées, persévérant à la mission dont il s'assigne avec cran et ferveur.

A aucun moment, il ne serait jamais laissé impressionner par ses pairs aux sessions du conseil communal, au point de défendre seul avec beaucoup d'engouement, les intérêts suprêmes de la population et les droits légitimes à la décence et le bien-être. Dans le même sillage, on retiendra ses vives plaidoiries au service des populations de la commune en question, particulièrement les interventions tributionnelles, auprès de la direction préfectorale de l'éducation et de la formation d'Agadir Ida, à l'occasion de la rentrée scolaire exceptionnelle de l'année en cours. On relèvera également, son plaidoyer relatif au maintien du centre de secours de la commune et bien d'autres dossiers sociaux auxquels il prête une attention particulière, puisqu'ils représentent étroitement le souci majeur des populations. D'autre part, on ne peut passer sous silence son âpre résilience sur les positions fermes sur l'intérêt général qu'il fait valoir, sans aucune concession ni dérobade, durant le mandat communal en cours, à tel point qu'on le surnomme le Don Quichotte de la Manche, le fameux roman de Miguel de Cervantes du 17ème siècle dont il symbolise généreusement le « redresseur de tort et le défenseur des opprimés ». Hassan Gouglou est le modèle de militant politique qui personnifie modus operandi, les valeurs de la droiture et de l'abnégation. Il interprète aussi l'exemple du personnage honnête et probe dont l'institution représentative est à l'affût dans une jeune nation résolument à la recherche de ces qualités vertueuses. La commune rurale de Drarga ne peut être que fière d'avoir en son sein, ce brave fils de bled empreints de ces continences. Chapeau bas, camarade!

Hammadi Al Tunsi, une autre voix singulière s'est éteinte

Le milieu artistique national est en deuil. Le parolier, dramaturge, comédien et acteur, Hammadi Tounsi, 86 ans, a rendu l'âme, dimanche 11 octobre à Rabat. Figure emblématique de la scène artistique marocaine, le défunt était l'un des pionniers de la chanson marocaine moderne pendant des décennies ayant enrichi le répertoire artistique avec des titres tels que la fameuse chanson «Ya lghadi ftomobil», une des chansons à succès de Abdelwahab Doukkali ainsi que «El Madad ya Rassoul Allah» chantée par Abdelkader Rachidi, «Mahla Arrabie ou Layalih» chantée par Abdelouahab Agoumi, «Barie, Barie» (innocent) chantée par Mohamed Benabdeslam.

Mohamed Nait Youssef

Rbati de souche, Hammadi Tounsi a entamé sa carrière d'acteur en 1954 en faisant ses premiers pas dans la Troupe de la RTM (Radio Télévision Marocaine de l'époque). En 1959, il intégra la mythique troupe de théâtre Maâmora aux côtés des grands noms de la scène théâtrale nationale.

Le défunt compte à son actif plus 152 chansons qu'il avait écrites et chantées par les belles voix de l'époque.

Issu d'une famille conservatrice, le père de Hammadi Al Tunsi était au début contre son choix d'intégrer le milieu artistique, mais ce dernier a suivi sa passion et sa fibre artistique jusqu'au bout. En effet sa persévérance et son amour pour l'art, la force du verbe et la magie de la parole ont fait de lui un poète, parolier et acteur ayant laissé une touche artistique considérable et une empreinte singulière dans la télévision, la radio et le théâtre.

Dans ses commencements, le hasard a bien fait les choses. Car, le regretté a mis ses pas sur scène par un pur hasard en jouant un rôle dans une troupe de théâtre des amateurs qui lui avait été proposé par son directeur. Et l'aventure commence, depuis…

Pour la petite histoire, Hammadi Al Tunsi était l'auteur de plusieurs pièces de théâtre entre autres ''Al Makhdouaa'', ''Hirmane'', ''la justice du ciel''.

Pour ce qui est de la chanson marocaine moderne, le regretté a écrit des chansons composées par Mohamed Benabdeslam dont ''Lala Moulat Dar'', de Mohamed Al Idrissi, ''Téléphone '', ''Nadini Ya Malak''.

Quand au 7eme art, le défunt a pris part à plusieurs productions cinématographiques comme « Où vas-tu Moshé ? » de Hassan Benjelloun ou encore « Quand les dattes mûrissent » de Larbi Bennani.

Un parcours riche. Hammadi Tounsi a laissé derrière plus de 17 pièces de théâtre et 37 œuvres puisées dans le théâtre universel.

Art et poésie à Dar Souiri,

Dialogue entre le pinceau et la plume

Par M'barek Housni

Ces pages-là ne feront plus de livres. Elles ne dormiront plus au fond d'un rayon de bibliothèque, à jaunir en silence. Non, elles participent désormais à la création d'un tableau. Pour l'éternité de l'art.

Collées, dépliées, ouvertes. Elles sont avec les mots, les phases et les paragraphes de la matière destinée à la contemplation esthétique. Ils sont matière et couleur.

Ainsi en a voulu l'artiste Slimane Drissi. Avec à côté, en parallèle, les poèmes du poète M'barek Raji. Dialogue entre la page collée et la page vivante.

Mais pas seulement. Car la coopération entre les deux créateurs vise à instaurer un dialogue plus large entre la création plastique et la création littéraire. À quatre mains, en pensant à deux, ils ont initié un projet portant le nom de « Ce n'est pas exactement noir, mais c'est noir.. ». Écrits, chiffres, signes, s'intercalent dans un océan de couleurs sourdes qui dominent la majeure partie des toiles.

Des toiles pleines de reflets comme on aimerait les voir dans une exposition. Le reflet comme cet autre pendant de la jonction des formes et des couleurs.

L'idée artistique qu'est de saisir l'idée du temps qui passe à travers ce qu'il laisse après son passage, après avoir plaqué sa main sur l'objet, l'être, l'homme et le monde. Les toiles se présentent ainsi : Il y a d'abord deux surfaces qui se jouxtent verticalement. La verticalité est essentielle ici. Il y a un dessous et un dessus avec une ligne de démarcation visible sans être tracée. Mais ils ne s'opposent pas par leur tonalité colorée. Gris, jaune pâle, noir, blanc non épuré… c'est du côté de l'ambigu, et non du clair à proprement parler. Ce qui n'empêche pas une transparence joliment ombragée.

Puis vient l'élément « perturbateur » de la verticalité égale à une certaine harmonie, un équilibre donné. Car le temps ici ignore ces deux aspects puisqu'il passe, il est effet et traces. C'est quoi au juste sur la toile : des taches vertes assombries, grises, jaune safran.. un tissu rectangulaire noir, des ballonnements, des boursouflures, des craquelures. Tout ce qui n'est pas séparé mais abandonné. Et pour donner sens on voit des flèches dans chaque toile ayant une direction donnée, des points grossis, et des chiffres en succession. Un monde d'effacement montré par signes. Deux éléments en donnent la teneur, récurrents, avancés sous forme de grosses taches évidentes et elles font tache avec leur couleur noire et la vitesse avec laquelle elles sont exécutées et leur forme elliptique. Elles ont l'air d'un rien énorme, mais qui n'est pas peu, mais un peu plus, autrement dit la vanité de toute chose. Le rien qui a une couleur noire. Osons une interprétation : le temps ne laisse rien tout en laissant de la matière palpable qui, une fois sortie de son état de réalité utilitaire, est récupérée par l'art pour nous montrer l'autre côté de la vie (le pendant cité ci-haut), c'est-à-dire la vanité de toute chose, le poids de l'origine de nos symboles.

Le choix est le plein abstrait, mais un élément figuratif s'invite dans cet abstrait : une rose rendue à sa juste structure. Comme la continuité de la vie. Une continuité dont les poèmes de M'barek Raji donnent une expression profonde en y installant les voix

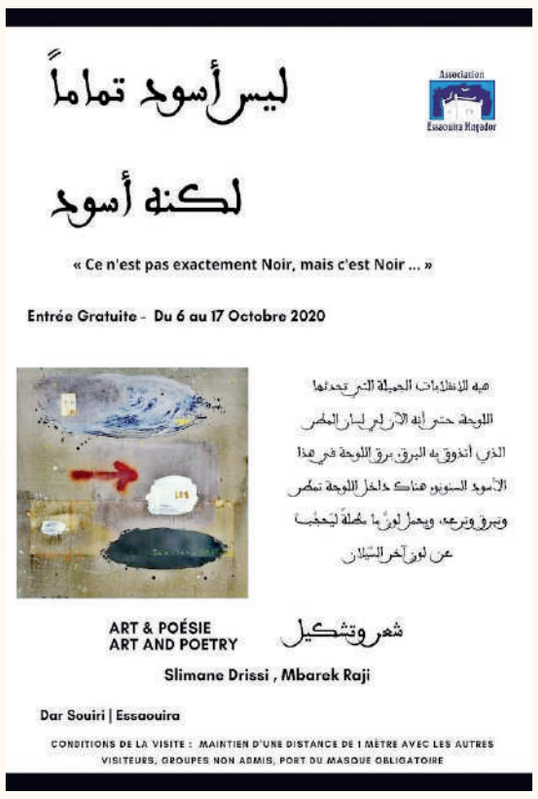

et le mouvement. Lisons quelques poèmes évocateurs: « Maintenant je possède la langue de la pluie avec laquelle je goûte l'éclair, l'éclair qui émane de la toile dans ce noir d'hirondelle, là-bas au sein de la toile il pleut, l'éclair brille et le tonnerre gronde, une couleur qui s'octroie un parapluie et empêche l'écoulement d'atteindre une autre couleur, l'écoulement du sucre du bateau cher à Rimbaud, cet écoulement de la lumière suite à la fissure et l'hémorragie dans la tête du soleil… Le noir auréolé se penche du haut de son balcon et touche tout… Et si tu enfonces, oh ! noir, l'ultime étoile dans une fiole, oh ! nuit qui s'épanche tel un khôl de femme – de son balcon haut- la beauté se penche- il jette et la lune et la nuit- tels deux comprimés d'aspirine effervescents- dans le verre d'un ivrogne- naviguant dans le bateau de Rimbaud- au sein d'un certain poème chancelant-le bateau ivre- ehh qu'elle est étend cette toile »

Lisons encore et savourons la portée symbolique des mots: « cette couleur simple telle une huitre dans une coquille ou un bleu errant dans un manteau et dans des chaussures de marins, et pourquoi pas tel le pain du soleil dans la bouche des gens simples… Ce jaune épars parmi les papiers des livres, ce jaune qui descend une échelle de Van Gogh et scintille subitement sur les papiers des livres d'occasion,… le jaune qui sépare la vie de la mort en un trait circulaire tel le mouvement de vaguelettes générées dans la mer lorsqu'un caillou dur les atteint, comme s'il était une interrogation mouillée par les profondeurs ou par un effet de noyade dans le corps de l'eau, est-ce un de coup de pinceau ou la main de la nuit qui l'a surpris au fond de la nuit finissante par un verbe de beauté, un noir ressemblant à une prière assoupie réveillée par les cloches annonçant la messe, une messe ressemblant à son tour à une rencontre érotique entre deux seins autour d'une cerise rouge, une graine enflammée pour la sueur du vin.. le jaune des livres et le noir du noir sont un bateau en papier, le bateau de Rimbaud enivré par les grappes du poème et qui se remet de son ivresse entre deux couleurs pour extraire une bouteille de vin de l'une et la mettre une deuxième fois dans un réfrigérateur plein d'une glace qui devient une eau froide surmontée de cygnes, une couleur qui s'extasie au contact d'une autre couleur et chancèle, ainsi est le mouvement d'une perte d'équilibre qui restaure l'équilibre même en de fin de compte"

Ainsi on passe de la poésie à l'art et vice-versa pour le retrouver à notre tour.

Dar Souiri, Essaouira, du 6 au 17 octobre 2020

AVIS D'OFFRE DE PRIX

al omrane
Souss - Massa

Equipements privés à usage d'enseignement
AGADIR

La Société Al Omrane Souss Massa met en vente, par voie d'offre de prix, les équipements privés ci-dessous :

Programme	Type	N° unité	Surface	Titre foncier	Mise à prix (en dhs TTC)
AL FARAH ILOT 09	CRECHE	crèche	90	-	6000 dhs/m²
TARIK EL KHEIR ILOT 6 (1/1) +PARTIE JARDIN DE 128 M2 (2/2)	CRECHE	Garderie	153,80+128 =281,80	-	6000 dhs/m²
TARIK EL KHEIR ILOT 14	CRECHE	CRECHE 1	232	247303/09	6000 dhs/m²

- Toute personne intéressée peut consulter l'offre et retirer le dossier de candidature du 09/10/2020 au 23/10/2020 au Siège de la Société à Al Omrane Souss Massa ou à l'Agence Centre sise Avenue Abdallah El Guersifi, cité Al Houda. Agadir (tél : 05 28 32 07 67), ainsi qu'au niveau de toutes les agences commerciales.
- Les offres de prix doivent être déposées au Bureau d'ordre du Siège social dans une enveloppe fermée portant clairement la mention « Offre de prix lot pour crèche au programme.....» et contenant un chèque certifié de 50 % de l'offre présentée. Toute offre ne contenant pas de chèque sera rejetée.
- Dernier délai de dépôt des offres le 23/10/2020 à 17 h 00.
- La commission de sélection des offres aura lieu le 28/10/2020 à 10 h 00 au Siège social, en présence d'un notaire.

N° Eco 080 100 15 16
Prix d'une communication locale

Société Al Omrane Souss Massa
Angle Bd du 29 Février et Bd Cheikh Saadi, Talborjt. Bp 321. Agadir.
Tél : 05 28 84 12 10 / Fax : 05 28 82 34 99
Al Omrane Souss Massa est une filiale du Groupe Al Omrane.

www.alomrane.g

Botola Pro D1 (30è et dernière journée)

Le Youssoufia de Berrechid, RCOZ et le Mat terminent en beauté

Le Youssoufia de Berrechid s'est imposé à domicile face au Difaa d'El Jadida (1-0), en match comptant pour la 30è et dernière journée de la Botola Pro D1 de football.

Les locaux sont parvenus à traduire leur domination au cours de la première période, en inscrivant un joli but par le biais de Soufiane Hariss à la 20e minute du jeu, après une belle combinaison avec Zakaria Fati.

Au terme de cette rencontre, le CAYB se hisse à la 9ème position avec un total de 36 unités, ex aequo avec le Hassania d'Agadir, au dépens de son adversaire du jour, le DHJ, qui recule à la 10ème position (35 unités).

El Bahraoui superstar du RCOZ face à l'IRT

Le Rapide Oued Zem s'est offert une large victoire à domicile face à l'Ittihad de Tanger (5-3), grâce notamment à un quadruplé d'Ibrahim El Bahraoui, bien parti pour terminer meilleur buteur de Botola Pro D1.

Rompant avec la monotonie habituelle de la Botola, les deux clubs ont offert un beau spectacle avec huit buts inscrits dans ce match sans enjeu comptant pour la 30è et dernière journée du championnat national.

Les cinq réalisations du Rapide ont été l'oeuvre d'El Bahraoui (22è, 39è, 61è, 85è) et Omar Taheloucht (26è), tandis que Mohamed Chibi (56è, 77è) et Faouzi Abdelmoutalib ont signé les trois buts du club du Détroit.

Au terme de cette rencontre, le Rapide occupe la 8è position du classement avec un total de 36 points, ex aequo avec Hassania d'Agadir et le Youssoufia de Berrechid. Pour sa part, l'Ittihad de Tanger stagne à la quatorzième place du classement avec 32 unités.

Le MAT se rassure face à l'OCK

Le Moghreb de Tétouan a renforcé sa position à la 7è position au tableau du classement de Botola Pro D1 de football, en battant l'Olympique de Khouribga (2-1), en match comptant pour la 30è et dernière journée.

Les locaux ont ouvert le score sur un beau tir d'Ayoub Lakhal à la 40è minute, donnant l'avantage à son équipe, avant que Youssef El Houari n'enfonce le clou à la 48e minute pour le club de la Colombe blanche.

Ce match a connu la désignation de la première dame à officier un match du championnat national. L'arbitre Bouchra Karboubi n'a, d'ailleurs, pas hésité à brandir le carton rouge face à Hamza Hajji à la fin de la première période.

Réduits à dix, les joueurs du Moghreb ont concédé un but inscrit par Mohamed El Fakih (58è), qui a réduit le score pour le club de Khouribga qui jouait son dernier match en Botola Pro D1.

Dans le deuxième duel du bas du classement, qui se tenait en même temps, le Raja de Béni-Mellal et la Renaissance de Zemamra ont fait un match nul (1-1), se partageant les points de la rencontre.

Le vétéran, Abdessalam Benjelloun, a marqué pour les Mellalis (18è) qui quittent la première division, avant que Brahim El Bahri, le joueur d'expérience des locaux, n'égalise sur pénalty à la 79è minute.

Au terme des deux matches, le MAT ne lâche pas sa 7è position rajoutant 3 points au compteur (40 unités), tandis que le RCAZ (34 unités), l'OCK (28 unités) et le RBM (12 unités) finissent le championnat, respectivement, à la 12è, 15è et 16è position.

Lions de l'Atlas

Les Lions de Vahid domptent ceux de la Teranga

Les Lions de l'Atlas ont réussi à dompter les Lions de la Teranga (3-1), vendredi au Complexe Prince Moulay Abdellah, en match amical qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du onze national pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, prévues le mois prochain.

Pour ce premier galop d'essai, Vahid Halilhodzic a aligné un onze qui combinait entre les piliers de l'équipe nationale, à l'instar de Yassine Bounou, Roman Saiss, Achraf Hakimi, Soufiane Amrabet et Youssef En-Nesyri, les revenant tel que Hamza Mendyl, Issam Chebake, Oussama Tanane et Selim Amallah et les nouveaux visages Aymane Barkok et Samy MMAEE.

Le joueur du Standard de Liège, Yassine Amallah a ouvert le score a la dixième minute, traduisant la bonne entame du match par les Lions de l'Atlas, qui ont démontré leur intention à réaliser un bon résultat lors de ce premier test.

Les internationaux marocains ont continué leur jeu vers l'avant, essayant de mettre plus de pression sur les Lions de Teranga qui ont failli concéder le deuxième but après le tir de Issam Chebake qui bute sur la barre transversale de Kamara Bingourou (15e).

Les deux sélections se sont partagés le milieu du terrain au cours de la première période avec une légère domination des hommes d'Aliou Cissé, qui ont tenté d'égaliser vers la 22ème minute sur une balle arrêtée jouée dans la surface du Onze national.

De retour des vestiaires, Vahid a changé son système de jeu en alignant trois défenseurs au lieu de quatre, à travers le remplacement de Mendyl par Yunis Abdelhamid, Chebake par Hakim Ziyech et Tanane par Omar El Kaddouri.

Les Lions de la Teranga, toujours à la recherche d'équilibrer la donne, ont poussé vers les cages de Yassine Bounou, qui a sauvé à deux reprises ses filets (57e et 65e) laissant les coéquipiers de Guiye Idrissa sans succès.

Entré en jeu à la place d'Amellah, l'ancienne star du Wydad de Casablanca, Achraf Bencharki, a été à l'origine d'une belle combinaison des Rouges et verts qui s'est soldée par une passe en profondeur de Barkouk, brillamment exploitée par En-Nesyri, qui glisse le ballon dans les filets du portier sénégalais (71e).

Tandis que les visiteurs ont essayé, d'arrache-pied, de réduire le score par un tir missile de Dia Boulaye qui a trouvé le poteau de Bounou, Youssef El Arabi a enfoncé le clou par un troisième but sur un centre millimétrique de Ziyech (86e).

A une minute de la fin de la rencontre, l'arbitre malien de la rencontre, Mahamadou Keita, a sifflé un pénalty pour les vice-champions d'Agrique, suite à une main de Soufiane Amrabet, transformé par Sarr Ismaila à la 89e réduisant le score à 3 buts à 1.

Après cette belle démonstration des hommes de Vahid Halilhodzic, les Lions croiseront le fer, mardi sur la même pelouse, avec la sélection de la République Démocratique du Congo, dans un deuxième test, avant les prochaines échéances prévues le mois prochain.

Le trophée de champion sera remis mercredi

La Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a décidé, en concertation avec la Fédération royale marocaine de football (FRMF), d'organiser la cérémonie de remise du trophée de champion de Botola Pro D1 le mercredi 14 octobre au stade du club sacré champion.

Cette décision intervient pour une organisation parfaite de cette cérémonie de remise du trophée, en respectant le protocole sanitaire en vigueur et vu que le nom du club champion ne sera connu qu'à l'issue de la 30ème et dernière journée, a souligné la LNFP dans un communiqué publié sur le site internet de la FRMF.

La LNFP a fait savoir que l'horaire du coup d'envoi de cette cérémonie, organisée en coordination avec la FRMF, sera communiqué ultérieurement.

JO de Tokyo

L'équipe nationale de taekwondo en stage

La sélection nationale de taekwondo a entamé un stage de préparation à l'université Al Akhawayn à Ifrane qui se poursuivra jusqu'au 24 courant, en prévision des Jeux Olympiques de Tokyo, prévus en 2021. L'équipe nationale se compose, côté dames, de Oumaima El Bouchti, Nada Laaraj, Rabab Ahadi et Sfia Salah, alors que chez les hommes, seront engagés les athlètes Achraf Mahboubi et Ayoub El Bassel, indique un communiqué de la Fédération royale marocaine de taekwondo.

Les taekwondoïstes marocains seront encadrés par le coach français David Sicott et les entraîneurs Mourad Essebagh et Mohammed El Alaoui Ismaili, précise la même source. Ce stage de préparation s'insère dans le programme conjoint du Comité national olympique marocain et de la Fédération royale marocaine de taekwondo en prévision des Jeux Olympiques de Tokyo.

L'équipe nationale avait déjà effectué un premier stage de préparation à Ifrane, du 3 au 23 septembre dernier, dans le cadre du programme général des stages de préparation.

FRMC

Un programme à distance

La Fédération royale marocaine de cyclisme (FRMC) a lancé un programme à distance visant le "développement des connaissances du cycliste marocain". Ce programme se présente sous forme d'ateliers périodiques de formation à distance encadrés par des arbitres et des entraîneurs nationaux afin de développer les connaissances des cyclistes dans les volets techniques et éthiques, a indiqué samedi la FRMC dans un communiqué.

Le volet technique du programme ambitionne d'initier les coureurs cyclistes aux nouvelles techniques d'entraînement, aux aspects scientifiques de préparation des courses, ainsi qu'aux régimes alimentaires adéquats, a précisé la même source. Pour ce qui est du volet éthique et d'arbitrage, ce programme vise à consolider les connaissances des athlètes en matière de règlements appliqués aux coureurs cyclistes et en ce qui concerne le programme de lutte contre le dopage.

Mazraoui arrive, Ziyech quitte le stage

Le défenseur de l'Ajax Amsterdam, Noussair Mazraoui, a rejoint le stage de concentration des Lions de l'Atlas au Complexe Mohammed VI à Maâmoura, tandis que l'attaquant de Chelsea Hakim Ziyech a quitté la sélection, a annoncé samedi la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

Le milieu offensif de Chelsea, auteur d'une passe décisive en seulement 30 minutes de jeu lors du match face à l'équipe sénégalaise, a quitté le stage de l'Équipe nationale "afin de poursuivre son programme médical comme convenu précédemment entre les staffs médicaux de l'Équipe Nationale et le club anglais", a souligné la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

Mardi, les hommes de Vahid Halilhodzic croiseront le fer avec la sélection de la République Démocratique du Congo.

Trottinettes électriques

Avantages et inconvénients de ce nouveau moyen de locomotion

Dans les grandes villes marocaines et principalement à Casablanca, les trottinettes électriques sont en vogue. Considérées à la base comme un moyen de mobilité urbaine pour les jeunes, voilà que grands et petits en deviennent de plus en plus friands.
A cet effet, l'équipe d'Al Bayane a contacté des utilisateurs de trottinettes de la première heure.
Rapidité des déplacements, fluidité des trajets, prix attrayant, pas d'obligation de stationnement, de nombreux avantages concrets découlent de l'utilisation de ce moyen de locomotion urbain.
Mais les déplacements en trottinettes revêtent-ils que des points positifs? Les détails.

■ **Karim Ben Amar**
Reportage photos : Akil Macao

Les heures de pointe sont la bête noire des citadins. À Casablanca, capitale économique du royaume, la circulation est très délicate durant ces créneaux. C'est aussi pour cette raison que de nombreuses personnes trouvent des alternatives à l'automobile en utilisant des vélos ou des motos pour les déplacements inter-urbains.

Mais voilà que depuis quelques années déjà, la trottinette électrique, considérée en Europe comme la mobylette de demain a fait son apparition dans les métropoles marocaines. Réputée rapide et efficace, ce moyen de transport a désormais ses nombreux inconditionnels. Les utilisateurs de trottinettes électriques s'accordent à dire que ce moyen de locomotion octroie de nombreux avantages aux «trottinettes-man». Adil, architecte de profession a déclaré à l'équipe d'Al Bayane que «la rapidité des déplacements représente un avantage considérable. En plus de cela, le trajet est plus fluide».
L'aspect financier n'est pas négligeable, la même source affirme que cela représente un avantage considérable puisque le passage obligé par la station d'essence n'est plus d'actualité. «Pour un coût variant entre 4000 et 5000 Dhs, la trottinette électrique ne consomme rien du tout. Il suffit de la charger deux ou trois heures pour avoir une autonomie de 30 Km, ce qui est largement suffisant pour la journée», a-t-il ajouté.

«De plus, nous n'avons pas d'obligation de stationnement. Lorsque je dois faire des démarches administratives, je plie ma trottinette et je l'embraque avec moi à la banque, dans une annexe administrative etc », souligne le jeune trentenaire.

Mais ce moyen de locomotion représente aussi des inconvénients.

Toujours selon la même source, puisque l'obtention du permis n'est pas obligatoire pour une trottinette électrique, ce moyen de transport évolue dans un cadre non réglementé. «Certains amateurs de trottinettes ne respectent pas le code de la route, il se permettent de monter sur les trottoirs, griller des «stop» ainsi que des feux rouges. Ces derniers risquent leur vie fortuitement puisque la trottinette peut atteindre jusqu'à 45 Km/H, vitesse pouvant causer de graves séquelles et même la mort en cas de chute», rappelle-t-il.

Karim, autre amateur de trottinette affirme à son tour, que le danger guette le conducteur mais aussi les passants en cas d'inattention. La trottinette électrique est silencieuse, il n'y a pas de bruit de moteur puisqu'elle est constituée uniquement d'une batterie. De ce fait, les passants risquent aussi un accident.

Ce commerçant certifie que les trottinettes électriques doivent-être réglementées ne serait-ce que pour l'âge autorisé. «Un jeune adolescent inconscient du danger risque gros. Il faut bien se le dire, une trottinette débridée peut atteindre jusqu'à 70 Km/H, vitesse fatale, même pour le plus aguerri des conducteurs puisque l'on se tient debout contrairement à la motocyclette ».

Pour rappel, en France, le code de la route a désormais interdit la circulation des trottinettes sur les trottoirs. Ils sont ainsi soumis au même régime que les autres véhicules terrestres à moteur (VTM).